



Rapport

**FORUM RÉGIONAL
«ENSEMBLE POUR MIEUX INTERVENIR»**

**dans le cadre de la
Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2009
« Soutenir, rapprocher, progresser »**

**Par Johanne Ouimette
London, Ontario, avril 2009**

Financé par :  **Ministère de la Justice
Canada**

TABLE DES MATIÈRES	PAGES
INTRODUCTION	3
○ Discours d’ouverture par Emilie Crakondji, directrice générale du Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l’Ontario.	4
PARTIE 1 : LES PRÉSENTATIONS	
○ Johanne Ouimette : <i>La notion de revictimisation des femmes dans leurs démarches pour obtenir des services en français.</i>	10
○ Suzanne Huot : <i>Les impacts du parcours migratoire de la violence sur l’intégration des femmes francophones en contexte minoritaire.</i>	15
○ Eugène Tremblay : <i>L’intervention auprès des familles dont les enfants ont été témoins de violence ou d’actes criminels et son impact sur les femmes.</i>	22
○ Svetlana McDonald : <i>Les procédures judiciaires en matière de droit de la famille : Aperçu de la réalité des femmes francophones du Sud-Ouest de l’Ontario à travers le système légal.</i>	24
○ Dada Gasirabo : <i>Repenser aux rôles de l’entourage dans la revictimisation des femmes victimes de violence.</i>	29
○ Gisele Varillas : <i>Repenser La femme francophone et l’immigration.</i>	39
PARTIE 2 : LES ATELIERS	
○ Présentation de la vidéo « Faire le pont / Across the Chasm ».	48
○ Étude de cas 1.	49
○ Étude de cas 2.	53
PARTIE 3 : LA SÉANCE PLÉNIÈRE	59
PARTIE 4 : LES RECOMMANDATIONS	61
CONCLUSION	63
○ Discours de clôture et remerciements	63
ANNEXES	
1. Photos de l’exposition artistique	
2. Signes avertisseurs de violence faite aux femmes	
3. Facteurs de risque	
4. Compilation des résultats des évaluations	
5. Coordonnées des conférenciers/conférencières	

INTRODUCTION

Un forum, c'est l'occasion pour des gens de milieux variés de pouvoir se réunir, réfléchir et discuter d'une problématique particulière. Celui qui s'est tenu à London le 28 avril 2009, a été une occasion réussie et appréciée par les participant-e-s et les organisatrices. Il a été organisé par le Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario (CFSSO) grâce à une subvention du Ministère de la Justice Canada.

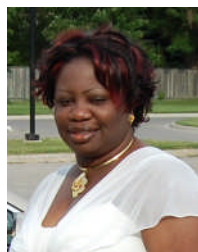
Cinquante cinq (55) personnes y ont pris part dont 40 femmes et 15 hommes venu-e-s des quatre coins du Sud et du Sud-Ouest de l'Ontario. Les différents secteurs étaient bien représentés :

- 28 personnes du milieu communautaire (dont 9 provenant de services spécialisés en violence faite aux femmes, 7 du secteur de l'immigration, 5 du secteur de défense des droits et intérêts des francophones en Ontario, 3 du secteur santé et 4 organismes communautaires francophones à vocation générale);
- 10 personnes étaient des bénévoles ou participaient à titre personnel;
- 5 personnes étaient du secteur de l'éducation ou de garderies;
- 3 personnes représentaient différents ministères;
- 2 personnes du secteur légal;
- 1 journaliste et
- 5 conférencières et 1 conférencier.

Puisque le forum régional se tenait à London en Ontario, la majorité des gens présents étaient de cette ville – au nombre de 31; 12 venaient de Toronto et une personne de Hamilton; 7 étaient de Windsor; 1 personne de Chatham; 1 de Sarnia et 2 de la région d'Ottawa.

Dans ce rapport, vous retrouverez les différentes parties, telles qu'elles se sont déroulées au cours de la journée. La partie 1 vous permettra de prendre connaissance de chacune des présentations du panel d'expert-e-s. L'après-midi a été occupée par la partie 2. En guise d'introduction, la vidéo *Faire le pont/Across the Chasm*, produite par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, a été présentée, suivie par les ateliers en sous-groupes pour les deux études de cas. Les réponses aux deux mises en situation sont résumées dans cette section. Ces discussions ont permis d'en arriver à la partie 3, une séance plénière lors de laquelle la liste de recommandations a été dressée pour orienter les actions suite au forum.

Après la conclusion, vous trouverez plusieurs annexes pour des informations additionnelles. Afin de mieux vous plonger dans l'atmosphère du forum régional, faisons place à la directrice générale du Carrefour des femmes du Sud-Ouest de l'Ontario (CFSOO) pour son discours d'ouverture.



Discours d'ouverture par Emilie Crakondji, directrice générale du Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario

Madame la représentante du ministère de la justice Canada, Madame la représentante du ministère du Procureur Général de l'Ontario, madame la Présidente du Carrefour des Femmes, messieurs les directeurs généraux des organismes communautaires francophones, mesdames et messieurs les représentantes et représentants des organismes communautaires, agences gouvernementales, associations, université et professions libérales, mesdames les conférencières, monsieur le conférencier, madame la journaliste, mesdames, messieurs,

Bienvenue au forum régional «*Ensemble pour mieux intervenir*» organisé par le Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario (CFSOO) dans le cadre de la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. Le thème de cette semaine pour l'année en cours est : «*Soutenir, rapprocher, progresser* ».

Nous nous sommes réuni-e-s aujourd'hui pour débattre d'un sujet que la plupart des gens préfèrent taire. Que nous ayons ou non été personnellement victime d'un crime, les incidences de la criminalité nous touchent toutes et tous.

Le tout premier événement du genre au Canada s'est tenu du 23 au 29 avril 2006. Ainsi, la 4ème édition est célébrée cette année à l'échelle du pays entre le 26 avril et le 2 mai. Cette période est, entre autres, une occasion :

- de faire connaître les questions qui touchent les victimes ainsi que les programmes, les services et les lois qui existent pour les aider;
- de permettre aux victimes d'actes criminels et aux membres de leur famille de se faire entendre;
- de sensibiliser la population au rôle que jouent les victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale;
- d'attirer l'attention sur les services qui leur sont offerts dans la collectivité;
- d'encourager l'échange d'idées et la création d'un réseau de personnes ressources;

Le but de ce forum est, entre autres, de sensibiliser les fournisseurs de services directs et indirects, les différentes communautés ainsi que la population du Sud-Ouest de l'Ontario à la problématique de la **revictimisation et de la discrimination des femmes francophones de la région**. Nous espérons provoquer une prise de conscience pouvant apporter des changements véritables au niveau de l'offre de services.

La différence de langue, de culture, de mentalité ou de sexe fait que certaines femmes sont traitées de façon injuste et inégale. Elles sont de ce fait, revictimisées par le système qui est censé les aider. Cette situation est encore plus marquée dans le Sud-Ouest ontarien où les services pour les femmes francophones sont rares et parfois inexistant dans certains comtés.

Compte tenu du tabou qui entoure les agressions sexuelles, il paraît évident d'affirmer que c'est seulement un faible pourcentage des cas d'agressions sexuelles qui sont dénoncées aux autorités compétentes. Voilà pourquoi j'ai choisi de ne pas trop insister sur les chiffres. Cette situation confirme le fait qu'il s'agit bien d'un mal qui fait très peu de bruit, mais qui cause beaucoup de dégâts chez les victimes. Imaginez ce que ressentent les personnes qui n'obtiennent pas les services dont elles ont besoin lorsqu'elles prennent leur courage pour aller chercher de l'aide.

Au Carrefour des Femmes, nous croyons qu'en offrant des services sans discrimination et sans revictimisation, les démarches en matière de justice pour les femmes seront plus faciles et cela peut contribuer à renforcer leur confiance dans le système judiciaire canadien, les services sociaux, les organismes et groupes communautaires. Par conséquent, ces femmes ainsi que leurs proches seront plus encouragés à aller chercher de l'aide en cas de besoin.

Quelques chiffres : selon Statistique Canada, il y a eu entre 2005-2006.

Basé sur un taux de 100 habitants en Ontario):	Crimes Total	Jugements	Coupables	Acquittements	Retraits	Autres jugements
Agression sexuelle	5799,4	3 145	1 562	249	1 271	63
Autres infractions d'ordre sexuel	81.2	1 499	777	122	566	34

Nous espérons que ce forum servira comme catalyseur à une prise de conscience pour chacun et chacune de nous ici présente. Le rapport final sera publié à l'échelle provinciale et nationale. Il sera distribué à toutes les participantes et à tous les participants par voie électronique : c'est à la fois économique et écologique. Nous avons aussi l'intention de trouver du financement pour faire la traduction du document en anglais. Les recommandations issues des discussions pourront être implantées dans les organismes qui le souhaitent. Elles pourront aussi être utilisées pour développer des stratégies visant à implanter de nouveaux services dans la communauté.

Qu'est-ce que le Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario? CFSOO est un organisme à but non lucratif créé en août 2006 grâce au financement du Ministère du Procureur Général de l'Ontario.

Nos services directs sont : écoute active et soutien, aiguillage, accompagnement, assistance pratique. Ils s'adressent à toutes femmes d'expression française âgées de 16 ans et plus et victimes d'agression à caractère sexuel tel que le viol, l'inceste, le harcèlement sexuel, viol en temps de guerre, etc.

Nos services indirects sont : sensibilisation et éducation du public, et défense des droits et intérêts. Ils s'adressent au public en général: hommes, femmes, jeunes, aînées.

Nous avons aussi un nouveau programme, le café-causette, qui est offert en partenariat avec L'Union Culturelle des Franco-ontariennes, la Place du Partage, le Cercle des copains, le centre communautaire de Chatham-Kent La Girouette et la Place concorde. Ce programme, déjà très apprécié par les participantes, s'adresse à toute femme d'expression française, victime de violence ou non.

Nous desservons les 10 comtés de la région du Sud-Ouest ontarien. Tous nos services sont gratuits, confidentiels et offerts en français. Pour plus d'information, veuillez consulter nos dépliants qui se trouvent dans votre trousse ou nous téléphoner. Il nous fera plaisir de vous répondre.

Notre équipe est composée de :

- **pour le programme d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel :**



Suzie Doucet Simard, Intervenante.



Trisha Mendoza, Intervenante.

- **pour le programme Café-causette :**



Gisèle Mpoto, Coordonnatrice.



Marie-Claude Gilbert, Animatrice

- **et de moi-même,**



Emilie Crakondji, directrice générale

Nos bénévoles qui sont ici aujourd'hui :



Kadi Togola



Silvia Maroquin



Patrick Nitu



Suzanne Huot

[La directrice générale présente un bref aperçu du programme de la journée.]

Veillez vérifier si le personnage sur votre badge correspond bien à celui qui désigne votre table. [C'est le moyen utilisé pour former des sous-groupes.]

Faites le détour, ça vaut le coup. Il y a une exposition d'objets d'art : peintures, poèmes, décorations réalisés par les femmes (faits à la main) lors de la journée d'expression organisée par le CFSOO. Certains de ces objets ont été fournis par nos partenaires, notamment la Place du Partage. Je vous recommanderais de prendre le temps de les apprécier pendant les pauses-santé. Ce sont des merveilles!

[Autres détails logistiques supprimés pour le rapport.]

Pour finir, je voudrais passer un petit message plus personnel : « Encore un autre forum? » me direz-vous. Vous conviendrez avec moi que si aujourd'hui nous jouissons de certains droits et/ou privilèges, c'est parce que d'autres se sont battus avant nous. Je crois que nous avons ce devoir collectif de nous battre à notre tour, non seulement pour préserver ces acquis, mais aussi pour léguer quelque chose de mieux aux générations futures. Pour construire un édifice solide, une pierre ou deux pierres ne suffisent pas. Il en faudrait des dizaines, des centaines, des milliers de briques et de pierres.

Je demanderais à chacune et à chacun de prendre une seconde et de se dire : ma participation à ce forum régional est une des dizaines et des centaines de pierres nécessaires qui serviront à bâtir cet immeuble qui va résister au temps, cet immeuble du changement, cet immeuble de justice, cet immeuble de droit et de respect de l'être humain.

Je vous encourage à mettre vos expériences personnelles et/ou professionnelles à contribution pour faire de ce forum un succès.

Sur ce, je vous souhaite bonne participation. Je vous remercie pour votre attention.

PARTIE 1 : LES PRÉSENTATIONS

La matinée avait comme objectif de présenter des points de vue sur différents aspects de la victimisation et surtout de la revictimisation des femmes francophones et d'expression française en contexte minoritaire. Six panelistes spécialisés dans différents domaines variés ont fait une présentation d'une quinzaine de minutes chacune. On a pu entendre – et vous pourrez lire – les discours suivants.

Johanne Ouimette, du domaine de la violence faite aux femmes, et représentant Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) pour l'événement, a parlé au sujet de *«La notion de revictimisation des femmes dans leurs démarches pour obtenir des services en français»*.

Suzanne Huot a présenté un résumé de sa thèse de doctorat *«Les impacts du parcours migratoire de la violence sur l'intégration des femmes francophones en contexte minoritaire»*.

Eugène Tremblay, chef d'équipe à la Société de l'aide à l'enfance de London-Middlesex, a présenté des aspects de son travail et des situations concrètes, tout en parlant de son organisme lors de son allocution intitulée *«L'intervention auprès des familles dont les enfants ont été témoins de violence ou d'actes criminels et son impact sur les femmes»*.

L'avocate en droit de la famille **Svetlana McDonald** a entretenu les participantes et les participants au sujet *«Procédures judiciaires en matière de droit de la famille : Aperçu de la réalité des femmes francophones du Sud-Ouest de l'Ontario à travers le système légal»*.

Dada Gasirabo, coordonnatrice provinciale de la campagne de sensibilisation du public franco-ontarien aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes «Voisin-e-s, ami-e-s et familles» a amené le groupe à *«Repenser aux rôles de l'entourage dans la revictimisation des femmes victimes de violence»*.

Finalement, la conseillère en établissement, **Gisele Varillas**, du London Cross Cultural Learner Centre est intervenue au sujet de *«La femme francophone et l'immigration»*.



«La notion de revictimisation des femmes dans leurs démarches pour obtenir des services et des exemples de pratiques qui s’y rattachent : cas des femmes francophones en situation minoritaire (linguistique, culturel, physique, religion, etc.). Qu’est ce qu’un service de qualité pour les femmes victimes d’actes criminels?»

Johanne Ouimette M.Ps. – Consultante, formatrice et conférencière

Profil : Maîtrise en psychologie (membre de l’Ordre des psychologues du Québec). Diplômes universitaires en sexologie et gestion des ressources humaines. Plus de 20 ans d’expériences professionnelles dans le domaine de la violence faite aux femmes. Entre autres, expérience en counselling individuel et de groupe, organisation communautaire, coordination, développement et mise sur pied de programmes, enseignement, ateliers, formations, accompagnement et supervision. Auteure du livre *La force de s’affranchir*. Pour le compte d’Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF), auteure et collaboratrice aux modules de la formation en ligne pour le projet des Enjeux des travailleuses isolées. Coordinatrice du projet Violence faite aux femmes de 65 ans et plus et auteure du programme de groupe de soutien pour les femmes de ce groupe d’âge.

Exemples de situations

Une femme d’expression française, victime de violence dans son couple, voit une occasion de quitter son conjoint avec ses deux enfants. Elle ne veut pas passer la prochaine fin de semaine à la maison, car elle a peur de lui et elle veut retourner dans sa ville d’origine où un travail et un réseau de soutien l’attendent. Son plan est clair : quitter le vendredi au retour de l’école des enfants, aller dans une maison d’hébergement pour la nuit et se rendre dans l’autre ville à l’intérieur de la fin de semaine. De la maison d’hébergement, elle s’attend à une sécurité, mais aussi, comme c’est leur mandat, qu’elle fasse les arrangements avec celle de Montréal pour qu’elle puisse y être attendue.

Le problème, c’est que la seule intervenante qui parle français est en congé durant la fin de semaine. Les autres ne peuvent pas comprendre celles de Montréal et ont même de la difficulté à la comprendre elle-même. Son plan de quitter la région durant la fin de semaine s’effondre et sa pire crainte risque de se réaliser : que son conjoint la retrouve et qu’il l’empêche de partir de l’Ontario. Après de longues journées d’angoisse pour elle et ses enfants, et une incapacité à communiquer, elle parvient à quitter. Les conséquences auraient pu être désastreuses.

Une femme francophone compose le 911 pour avoir de l'aide au sujet de son conjoint qui est en crise. « Dépêchez-vous, mon mari vient de prendre le bois. » Le téléphoniste anglophone comprend que son mari vient de voler du bois. Son appel n'est donc pas considéré urgent.

Une femme d'expression française est agressée sexuellement. Elle appelle la police et doit, en anglais, demander de l'aide. Deux policiers anglophones arrivent chez elle. Avec peine et misère, elle parvient à expliquer ce qui lui est arrivé. Évidemment, elle est très nerveuse et est incapable de dire tout ce qu'elle aimerait, car les idées, et les mots, se bousculent dans sa tête. Les policiers ont donc une idée générale de ce qui s'est passé. Mais, ça prendra beaucoup plus de détails s'ils veulent porter des accusations et amener la situation à la cour. On la conduit à l'hôpital pour lui faire passer la trousse médico-légale. On lui demande de se déshabiller, de s'écartiller, on la touche, on la photographie, on fait des prélèvements. Elle a peur et se sent seule. Le personnel infirmier est gentil, mais il ne parle qu'anglais alors qu'en ce moment de grand stress, elle n'arrive pas à s'exprimer dans cette langue qui n'est pas la sienne.

Une femme est violentée par son conjoint. Elle veut quitter la relation, mais elle habite en milieu rural – ce qui était le choix de son conjoint pour mieux la contrôler – et elle a une condition physique qui l'empêche de conduire. Elle parle très mal l'anglais, surtout quand vient le temps d'expliquer des situations émotives. Tous les services dont elle aurait besoin dans sa région n'offrent pas de services en français, malgré la loi qui obligerait certains à le faire. De toute façon, elle ne connaît pas la loi et ce n'est pas le temps de revendiquer des services en français. Comment faire pour se sortir de cet isolement et de cette relation? Comment faire pour être capable d'expliquer tous les petits détails pour ne pas mettre sa vie en danger? Si un tel service ne comprend pas qu'ils ne peuvent pas appeler à la maison entre telle heure et telle heure, ou qu'il ne faut pas qu'ils appellent, car son conjoint pourra voir le numéro sur l'afficheur, que lui arrivera-t-il? Elle finit par penser qu'elle est peut-être plus en sécurité de demeurer dans cette situation que de risquer de se faire tuer à vouloir en sortir.

Et, malheureusement, je pourrais continuer longtemps.

Les lois au sujet des services en français

Comment se fait-il que ces situations se produisent au Canada et en Ontario alors que des lois existent pour faire en sorte que les gens d'expression française puissent recevoir la majorité des services dans leur langue – du moins ceux qui sont offerts par divers gouvernements?

En Ontario, nous avons la *loi 8 sur les services en français* qui a comme buts et objectifs de¹ :

- protéger la minorité francophone de l'Ontario;
- faire progresser le français;
- favoriser l'égalité du français et de l'anglais.

En d'autres mots, le gouvernement de l'Ontario doit offrir des services en français de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. De plus, ces services en français doivent être fiables et de qualité comparable aux services offerts en anglais.

Les organismes qui ne relèvent pas des gouvernements ne sont pas légalement obligés d'offrir des services en français. Cependant, souvent selon leur mandat, leur mission et leurs valeurs, ils ont une obligation morale d'offrir des services de sorte à ne pas discriminer envers une partie de la population. Souvenons-nous que le Canada est un pays bilingue où les peuples francophone et anglophone ont les mêmes droits. L'anglais et le français sont les langues officielles. Il en est de même en Ontario.

Statistiques

Selon Statistique Canada², en Ontario, 5% de la population a le français comme langue maternelle. Ça semble peu, 5%, mais ça représente 500 000 personnes. C'est beaucoup. Six pour cent (6%) de ce nombre sont des résidents et des résidentes de cette région-ci, le Sud-Ouest. On parle alors de 30 111 francophones, dont 15 940 femmes (53%)³.

Attardons-nous au groupe dont il est question dans ce forum, les femmes d'expression française victimes d'actes criminels, qui sont parfois – pour ne pas dire «trop souvent» - discriminées et revictimisées dans les différents services. Je n'ai évidemment pas le chiffre officiel de combien de femmes sont victimes d'actes criminels, car c'est un sujet beaucoup trop vaste. Cependant, on a certains chiffres en ce qui a trait aux actes de violence faite aux femmes dans un contexte intime, comme la violence conjugale et plus spécifiquement les agressions à caractère sexuel.

On sait que :

- au moins 29 % des femmes, au Canada, sont victimes de violence physique et/ou sexuelle dans leur couple⁴; Ceci ne tient pas compte des autres formes de violence plus subtiles.
- plus d'un tiers (33%) des Canadiennes déclarent avoir vécu au moins une expérience d'agression sexuelle depuis l'âge de 16 ans⁵.

Je ne veux pas entrer dans de longues démarches statistiques. Mais, avec ce qu'on sait, ici dans le Sud-Ouest, on peut estimer qu'il y a environ 5300 femmes qui ont le français comme langue maternelle qui pourraient avoir besoin de services à cause de la victimisation qu'elles ont subie, comme adulte. Ceci ne tient pas compte de celles qui ont été victimisées dans leur enfance, comme les survivantes d'inceste, par exemple. Ça ne tient pas compte des autres formes de crime non plus. Cinq mille trois cents femmes qui pourraient être discriminées et victimisées à nouveau si les services en français ne sont pas disponibles. Pouvez-vous imaginer?

Intersectionnalité

Et qu'en est-il des femmes qui font partie de plus d'un groupe minoritaire? Celles ayant une ou des limitations fonctionnelles et qui parlent français? Celles qui ont une orientation ou une identité sexuelle différente de la majorité? Celles qui sont nouvellement arrivées au Canada? Celles qui viennent se réfugier dans notre pays à cause d'atrocités dans le leur? Toutes ces femmes, et bien d'autres, qui sont aussi d'expression française? Elles font face à de nombreux obstacles si elles veulent de l'aide. Si le service en français n'existe pas, elles auront même de la difficulté à parler de leur réalité pour parvenir à trouver des solutions à ces obstacles et trouver l'aide recherchée. Lorsque je parle d'aide, je parle de logement, d'aide juridique, d'aide sociale, de l'hôpital, et tout le reste.

Qu'est-ce qu'un service en français de qualité?

Au fait, il n'y a pas de différence entre un service en français de qualité et un service en anglais de qualité. Selon la chercheure communautaire Lucie Brunet, qui a fait une étude pour

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes⁶, un service en français de qualité, c'est entre autres un service :

- où le personnel est francophone et compétent. En plus de bien parler français, il comprend la réalité d'être francophone en milieu minoritaire, sa culture et la diversité de la population d'expression française;
- de qualité équivalente au service en anglais;
- où on retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme;
- où la continuité du service est assurée et ce, en tout temps;
- où toute documentation et matériel écrit est disponible en français et est de bonne qualité.

Je n'irai pas plus loin, car cet après-midi, nous visionnerons une vidéo à ce sujet.

Conclusion

J'espère que ce forum parviendra à vous faire réfléchir à cette réalité. Vous avez peut-être déjà vécu ce genre de situation dans votre vie personnelle. En tant qu'intervenants et intervenantes francophones, vous avez sûrement aussi des exemples de situations semblables, soit avec votre clientèle, soit vous-même à l'intérieur d'un organisme anglophone ou bilingue.

C'est pourquoi, n'hésitez pas à vous faire entendre et à proposer des solutions. Osez briser l'isolement. C'est l'action collective qui apportera les plus grands changements.

Merci et bon forum.

¹ Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, *Les services en français en Ontario : Atelier d'information juridique pour les femmes victimes de violence*, document de base, 2008

² Tiré du guide d'animation *Faire le pont : Mieux comprendre les services en français en Ontario*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008, Annexe C.

³ Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Linda Cardinal, Nathalie Plante et Anik Sauvé, *Les femmes francophones de l'Ontario : Un profil statistique*, Université d'Ottawa, octobre 2006.

<http://www.sciencesociales.uottawa.ca/crfpp/pdf/Femmes-francophones-de-l-Ontario.pdf>

⁴ Statistique Canada, *Enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, 1994

⁵ Mesures de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, 2006

⁶ Tiré du guide d'animation *Faire le pont : Mieux comprendre les services en français en Ontario*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, 2008, p. 13-14.



Les impacts du parcours migratoire de la violence sur l'intégration des femmes francophones en contexte minoritaire.

Suzanne Huot – étudiante au doctorat dans le domaine de la science de l'occupation, qui fait partie du programme des sciences de santé et de réadaptation à l'université Western de l'Ontario.

Profil : Ses recherches adressent le contexte d'immigration dans les communautés de langues officielles en situation minoritaire (CLOSM). Sa thèse examine les expériences d'intégration des immigrants et des immigrantes de langue française, et de minorités visibles, qui habitent à London, Ontario. Cette étude considère les intersections d'identité au niveau de langue, de race et de genre. En plus d'être étudiante, Suzanne est la directrice générale de la Société canadienne des Chercheurs en Occupation, elle est assistante d'enseignement et de recherche dans le département d'ergothérapie à l'Université Western. Elle est aussi bénévole pour le Carrefour des Femmes et pour l'ACFO de London-Sarnia.

Bonjour tout le monde, j'aimerais premièrement remercier Emilie et son équipe du Carrefour des femmes pour avoir organisé ce forum important. Aujourd'hui, je vais adresser le contexte de migration dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM) et comment le parcours migratoire et l'expérience d'établissement et d'intégration dans ces communautés peuvent revictimiser les femmes immigrantes.

Contexte des CFSM

Pour commencer, je vais décrire un peu le contexte des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Les CFSM comprennent les communautés francophones du Canada qui sont situées hors du Québec. Pour être considéré « désignée », une ville doit avoir 10% ou plus de sa population qui est francophone, ou être un centre urbain qui compte plus de 5000 francophones. Le terme « francophone » utilisé dans les documents gouvernementaux à ce sujet réfère à « ceux dont la langue maternelle est le français ou ceux dont la langue officielle principale est le français si la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais ».

La présence de ces communautés est importante pour un pays qui se dit bilingue. La dualité linguistique au Canada ne fait pas seulement partie de l'histoire du pays, mais comme mentionné dans le plan d'action pour les langues officielles, publié en 2003, (Canada, 2003b) est aussi une partie importante de l'avenir du Canada. Ce plan exige que le gouvernement fédéral rende les deux langues officielles plus accessibles aux Canadiens. Cette priorité est aussi retrouvée dans le premier rapport annuel publié en 2007 par le Commissariat aux services en français en Ontario. Le commissaire, M. François Boileau, met l'emphase sur l'égalité *réelle*, et non seulement théorique, des langues officielles. Il dit : « Sans communauté, sans société, la langue ne remplit plus sa fonction première, qui est de transmettre et de véhiculer la culture de la communauté », et ajoute en citant la cour suprême du Canada de 1985 : « L'importance des droits en matière linguistique est fondée sur le rôle essentiel que joue la langue dans l'existence, le développement et la dignité de l'être humain. C'est par le langage que nous pouvons former des concepts, structurer et ordonner le monde autour de nous. Le langage constitue le pont entre l'isolement et la collectivité, qui permet aux êtres humains de délimiter les droits et obligations qu'ils ont les uns envers les autres, et ainsi, de vivre en société. »

Mais comment être égal en situation minoritaire? Les CFMS font face à des défis particuliers. Le taux de naissance dans les communautés francophones chute depuis quelques décennies, et se situe sous la moyenne nationale. De plus, l'exogamie et le transfert de langue contribuent au déclin de la population francophone au Canada. Finalement, de plus en plus d'immigrants ne parlent seulement l'anglais ou aucune langue officielle (Quell, 2002).

Depuis l'année 2000, l'engagement gouvernemental pour la dualité linguistique a été réaffirmé. La promotion de la dualité linguistique du pays est une priorité du mandat du gouvernement fédéral. Dans le discours du trône en 2002, le gouvernement a indiqué son intention de présenter un plan d'action qui restimulerait la politique des langues officielles au Canada. Plusieurs développements en suivirent, et le rôle de l'immigration pour soutenir les CFMS y a tenu une place importante. En effet, des dispositions linguistiques ont été incorporées dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; le « Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - Communautés francophones en situation minoritaire » (le CDCIC-CFMS) ont été établies; et le Commissariat aux langues officielles a publié deux rapports – « *L'immigration et les langues officielles: Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux*

communautés » (Quell, 2002), et « *L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada: politiques, démographie et identité* » (Jedwab, 2002). De plus, le plan d'action du gouvernement, « *Le prochain acte: un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne* », a été publié en 2003; ainsi que le rapport du Comité permanent des langues officielles, intitulé « *L'immigration: outil de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire* ». Plus récemment, le CDCIC-CFSM a publié le « *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* » (2003) qui a été suivi par le « *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* » (2006).

Donc, si on augmente le nombre d'immigrants qui parlent français tout en supportant les CFSM pour réduire les taux de transfert de langue de ces immigrants, on pourrait ainsi agir afin de ralentir le déclin de la population francophone canadienne. Les CFSM sont essentielles pour atteindre ce but puisqu'elles contribuent à la dualité linguistique et à la diversité culturelle et linguistique du pays. Les immigrant-e-s francophones proviennent surtout de l'ouest de l'Europe et d'Afrique. Environ un quart des immigrants francophones en Ontario viennent du continent Africain (Jedwab, 2002). Le gouvernement fédéral désire donc élever le nombre d'immigrants de langue française dans ses communautés (Canada, 2003b). Comme telle, l'intégration « réussie » des immigrant-e-s francophones se veut un but des politiques du gouvernement fédéral qui cherche à maintenir, voire à augmenter, le poids démographique des CFSM. Cependant, ces efforts par le gouvernement fédéral pour développer la dualité linguistique, notamment par le support des CFSM, suggèrent que ces communautés font face à des obstacles particuliers. Alors, on ne devrait pas supposer que les immigrants vont s'intégrer sans problème. Or, bien que le gouvernement encourage le développement d'une société bilingue, il ne faut pas oublier que les francophones, surtout hors de la province de Québec, doivent être suffisamment bilingues pour pouvoir s'intégrer dans des communautés où l'anglais est la langue officielle majoritaire.

Les personnes responsables du développement des politiques d'immigration au Canada doivent donc considérer leur influence potentielle sur les CFSM. Actuellement, les immigrants francophones représentent une faible proportion du nombre total d'immigrants qui entrent au Canada, et les CFSM reçoivent moins d'un quart du nombre d'immigrant-e-s reçus par les communautés anglophones (SCOL, 2003). L'accent semble de toute évidence mis sur

l'augmentation du nombre d'immigrants francophones. Il reste cependant, à déterminer si cette augmentation en nombre contribue à la puissance et à la vitalité des CFMS, si ces immigrants s'y sentent accueillis et s'ils réussissent à s'intégrer dans ces communautés. Alors, qui définit la « réussite » des immigrants, et comment? Ce sujet mérite notre attention et une réflexion particulières à propos des expériences des immigrantes qui s'intègrent dans les CFMS. Qui sont-elles? Pourquoi sont-elles venues s'établir au Canada? Quelles sont leurs expériences d'établissement et d'intégration? Même si une augmentation dans le nombre de francophones habitant dans les CFMS bénéficie ces communautés, il importe de se rappeler que ces « nombres » représentent des individus qui font face à plusieurs chances et défis.

Mon étude

Mes recherches de doctorat à l'université Western examinent, de façon critique, les influences des systèmes et des structures sociales sur les processus et les expériences d'établissement et d'intégration des immigrants francophones de minorité visible dans la CFMS de London. L'étude considère aussi comment ces individus négocient leur identité et leur intégration dans les systèmes et les structures sociales en s'engageant dans leurs occupations quotidiennes. Je cherche à apprendre d'eux au sujet de leurs expériences afin d'accroître les connaissances par rapport aux barrières et défis vécus par les immigrants qui négocient leur identité et s'intègrent dans la société canadienne.

Les expériences des participants qui habitent dans la CFMS de London ont le potentiel d'exposer plusieurs facteurs importants. Tout d'abord, les sujets macro, comme la situation globale du marché du travail et les politiques de migration, influencent les stimulants d'émigration d'un pays de départ, et la sélection d'un pays, d'une province, et d'une ville de destination. À l'intérieur de ce contexte sociopolitique, les expériences quotidiennes des individus au niveau micro affectent, et sont affectées, par la négociation des transitions résultant d'une migration internationale.

Dans ce contexte, les intersections d'identités par rapport aux caractéristiques comme la race, le langage et le genre, peuvent aussi être affectées par le processus d'intégration dans une nouvelle société. Ceci est le cas pour la plupart des nouveaux arrivants, mais surtout pour les femmes qui font face à des défis particuliers reliés au genre.

La revictimisation

Les immigrantes francophones proviennent d'une variété de pays, et même si elles partagent une langue avec ceux qui habitent dans les CFMS, elles ne sont pas nécessairement de la même race, culture, ou ethnicité que la population majoritaire. Plusieurs font face à une situation de « minorité double » au Canada par rapport à leur langue et à leur race. Comme immigrantes, elles font donc face à des défis différents de ceux de la population canadienne. Elles deviennent, comme l'a expliqué Amal Madibbo, « une minorité dans une minorité » (Madibbo, 2005, 2006; SCOL, 2003). Ironiquement, ces immigrantes sont donc visibles et invisibles en même temps dans la société canadienne (Daniel, 2005). Plusieurs déménagent d'un pays où elles faisaient partie de la langue et/ou de la race majoritaire et en arrivant au Canada, deviennent minoritaires, entre autres, par rapport à leur race, leur langue ou leur statut légal. Cette situation peut avoir un impact direct sur leur vie quotidienne et leurs chances d'intégration.

Je soutiens que le processus de revictimisation commence dès que les immigrantes sont traitées dans le discours politique comme ressource démographique pour le pays et non comme individus; et continue au long du processus de migration, d'établissement, et d'intégration. J'ai parlé à des femmes immigrantes qui ont été victimes du processus de migration avant même d'être arrivées au Canada. Lors de leurs demandes d'admission et de leurs entrevues, elles ont vécu des expériences négatives. Une femme musulmane a dû se dévoiler devant un homme étranger, une autre femme a dû raconter encore et encore son histoire de victimisation vécue dans son pays d'origine. Elles sont soupçonnées. Pourquoi ne pas les croire? Une fois arrivées au Canada, l'histoire continue.

Le processus de familiarisation initiale avec une nouvelle société est nommé le stage d'établissement, et comprend les premières étapes d'adaptation, par exemple se trouver un logement et un emploi. L'intégration, quant à elle, réfère aux changements à plus long terme, suite auxquels les immigrants deviennent, comme le définit le Conseil canadien pour les réfugiés: « des *participants égaux* dans toutes les dimensions de la société canadienne » (Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), 2006). Le CCR (2006) décrit aussi les processus d'établissement et d'intégration comme étant « multidimensionnels » puisqu'ils touchent aux domaines social, politique et économique. En plus, ils impliquent plusieurs autres dimensions comme la famille,

l'éducation, l'emploi et la participation civique. Bien qu'il existe des ressemblances du vécu lors de ces processus d'établissement et d'intégration, chaque expérience comporte aussi une composante unique pour les individus selon leur pays d'origine, leur catégorie d'immigration, leur statut légal, leur genre, leur race ou leur langue.

Donc, l'intégration ne suit pas nécessairement un trajet linéaire aboutissant à la participation et à l'appartenance civique complète. Chaque étape (ex. se faire des amies, apprendre l'anglais, se joindre à une organisation communautaire) peut suivre son propre trajet. Il est implicitement convenu dans le discours social que les immigrants doivent être supportés par les communautés à leur arrivée afin qu'ils puissent s'y intégrer et éventuellement contribuer à leur nouvelle société. Il n'y a aucun doute que les immigrants doivent avoir accès à la participation sociale, mais devrions-nous s'attendre à une contribution directe?

La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA, 2004) souligne les bouleversements auxquels font face les immigrants lorsqu'ils doivent laisser leur pays d'origine et leurs références familiales afin d'entreprendre leur nouvelle vie dans un pays moins familier. L'organisation indique que plusieurs immigrants sont déçus de l'appui qui leur est offert à leur arrivée. Afin que la stratégie du gouvernement réussisse, les immigrants doivent se sentir bienvenus dans les CFSM. Or, ceci peut s'avérer un défi dans les communautés où l'identité collective, basée surtout sur la langue, est établie depuis des décennies (Quell, 2002). Bien que le discours d'intégration avec « succès » soit présenté comme réponse aux défis que représentent la marginalisation et la vulnérabilité vécues par les immigrants dans notre société, les problèmes reliés à cette intégration ne doivent pas être ignorés.

Le stress créé par l'expérience de migration peut mener à la violence domestique, qui est grave, et qui est aussi empirée par le fait que les médias traitent souvent cette violence comme « partie normale de leur culture », et non de la nôtre, en parlant des divers groupes ethniques. La question doit être posée : quelle est la responsabilité des structures sociales qui permettent ce traitement des femmes ?

L'immigration offre à plusieurs la promesse de liberté, mais le fait de déménager d'un pays à un autre ne change pas nécessairement tout. Souvent, les femmes sont chargées de maintenir les

traditions des pays de source. Même si les familles se trouvent dans un nouveau pays avec un contexte différent, les habitudes des pays d'origine tels que la domination de l'homme sur la femme se perpétuent quand même pour maintenir une stabilité dans le domaine domestique, quand tout autre aspect du quotidien devient bouleversé.

Hors de la maison, n'importe leur catégorie d'immigration – soit travailleuses qualifiées, regroupement familial, ou réfugiées – la société canadienne impose des barrières aux nouvelles arrivantes. Celles-ci incluent entre autres la non-reconnaissance des diplômes, l'emphase mise sur l'expérience de travail canadienne, l'ignorance, le racisme et le sexisme (soit déclaré et explicite, ou subtile et implicite). Alors, la revictimisation peut prendre plusieurs formes et peut être vécue au long du processus de migration, d'établissement, et d'intégration. Cependant, ces femmes sont braves, elles ont fait le parcours migratoire et elles se débrouillent malgré les barrières qui leur sont imposées. Le travail que fait le Carrefour des femmes est important, car il augmente non seulement notre conscience à ce sujet, mais aussi nos actions envers ces formes de discrimination.

Merci beaucoup.



L'intervention auprès des familles dont les enfants ont été témoins de violence ou d'actes criminels et son impact sur les femmes : les facteurs à prendre en considération. Quelques exemples vécus.

Eugène Tremblay – Chef d'équipe, Société d'aide à l'enfance de London et Middlesex

Profil : Depuis 2008, chef d'équipe de liaison à la communauté et répondant à la communauté francophone et LGBTQ (Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer question). Trois ans d'expérience à titre de chef d'équipe Diversité et responsable des services aux familles et aux enfants autochtones. Vingt-et-un (21) ans d'expérience et chef d'équipe à la Direction de la protection de la jeunesse à Montréal.

[Ce texte a été adapté du contenu de sa présentation PowerPoint.]

La violence familiale

- Incidences de violence familiale au Canada (1998)

21, 132 signalements d'enfants exposés à la violence

- Fondés : 13,232 → 63%
- Soupçonnés : 5,612 → 26%
- Pas fondés : 2,288 → 11%

- Au Québec, 25% de la clientèle des services de protection de la jeunesse vit en contexte de violence conjugale (Lavergne, Chamberland et Laporte, 2003)
- Le nombre d'enfants témoins de violence conjugale au Canada serait ainsi évalué à plus d'un demi-million. (Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre-Smith et Jaffe, 2003)

La Société d'aide à l'enfance

1. Son mandat

- Protéger les enfants qui sont victimes d'abus physique, sexuel, émotionnel ou qui sont négligés par leurs parents ou les adultes en ayant charge ;
- Intervenir pour soutenir les familles et maintenir les enfants dans leur milieu familial ;
- Quand ils ne peuvent pas être protégés dans leur propre famille, placer les enfants soit avec leur proche parenté, en famille d'accueil ou en foyer de groupe.

2. Ses services

- Services intensifs de maintien à domicile; Auxiliaire familiale;
- Groupe de soutien pour femmes victimes de violence;
- Groupe de soutien pour les enfants qui ont témoigné la violence conjugale;
- Accompagnement de la femme et des enfants aux tribunaux;
- Référer la mère et les enfants, et le père aux groupes de soutien dans la communauté pour les enfants et les femmes victimes de violence, et les pères agresseurs;
- Psychothérapie individuelle avec l'intervenant-e;
- Liaison avec la communauté culturelle;
- Superviser les contacts entre le père et les enfants.



Les procédures judiciaires en matière de droit de la famille. Aperçu de la réalité des femmes francophones du Sud-Ouest de l'Ontario à travers le système légal.

Svetlana S. MacDonald – Avocate, London en Ontario.

Profil : Avocate bilingue depuis plus de 25 ans, la seule à offrir des services en français dans la ville de London et ses environs. Titulaire d'un Doctorat en littérature française et en droit. Elle a joué un rôle important dans la lutte qui a mené à la mise sur pied, à London, du Centre DesLoges, des écoles de langue française, et de La Ribambelle (Centre préscolaire francophone) qui offre des services de garderie en français aux enfants d'âge préscolaire.

Les observations suivantes ont été formées pendant les dernières 25 années, c'est-à-dire depuis que je suis impliquée dans la livraison de services légaux dans la région Sud-Ouest de l'Ontario.

Depuis quelques années, on peut avoir accès à des informations sur le droit de la famille en visitant un *Centre d'information sur le droit de la famille* qui se trouve dans un des palais de justice de la province. Le gouvernement a mis ces centres sur pied, payés par le Ministère du Procureur Général avec l'assistance de l'Aide juridique, afin d'offrir des services gratuits au public. Cependant, bien que ces centres existent partout dans la province, les services varient selon l'emplacement. À London, une aide-sociale agit comme coordinatrice du centre et peut offrir de l'aide et du soutien au public. Malheureusement, les services en français sont disponibles seulement sur rendez-vous et non pas quotidiennement. Les renseignements offerts sont d'usage général et non pas pour les cas particuliers.

Il faut aussi signaler que pour des raisons de sécurité, il y a des policiers à l'entrée de plusieurs, sinon tous les palais de justice. Il faut donc prévoir du temps pour passer la sécurité du palais de justice et vider nos poches, faire vérifier nos sacs, etc. Encore un petit accroc.

La plupart du temps, les clients qui ont des problèmes de droit de la famille ont aussi d'autres problèmes. Au *Centre d'information*, on réfère ces personnes à d'autres services. Comme avec le système judiciaire, il est souvent difficile d'obtenir des services en français. Heureusement, il existe maintenant des juges de paix, des conseillers pour les victimes de violence (pour la cour

ainsi que pour les victimes elles-mêmes), des policiers, des juges et quelques avocats qui peuvent œuvrer en français.

Or, afin de traiter avec des problèmes particuliers, les parties ont le choix de régler leurs affaires soit en cour soit en évitant la cour. Pour ceux qui se séparent à l'amiable (ce qui arrive rarement), qui se débrouillent en anglais, et qui ont des ressources financières, il existe la possibilité de retenir les services d'un avocat qui œuvre dans le domaine du droit de la famille. Pour ceux et celles qui s'expriment difficilement en anglais, qui ont des revenus modestes ou qui sont dépourvus, c'est plus difficile. La situation est aggravée là où il existe de la violence à l'intérieur de la famille.

Les clients qui évitent la cour doivent trouver leur propre avocat-e. Bien qu'il y ait des avocat-e-s compétents et qualifiés, il est presque impossible d'œuvrer en français dans cette région. Il est fort possible que ces personnes aient la capacité de bien fonctionner en anglais et d'employer les services en anglais. On peut donc conclure que cette clientèle est en mesure de s'arranger elle-même.

Pour un ou une francophone démun(e), c'est toute autre chose. Pour commencer, cette personne n'a pas les moyens de communiquer afin de se trouver un avocat et le plus souvent, ni l'argent pour retenir les services d'un avocat. Même si on décide de faire appel à l'Aide juridique, cela ne résoudra pas le problème. Pour commencer, le bureau n'a pas toujours le personnel nécessaire afin d'offrir les services en français. De plus, l'Aide juridique existe uniquement pour assurer que la personne qui a besoin de services légaux et qui, à la fois satisfait les critères établis par le gouvernement, recevra un certificat autorisant certains travaux pour la cliente. Ces services n'incluent pas des aspects pratiques tels que, par exemple, comment trouver un avocat, ainsi que d'autres services de soutien, ni comment communiquer lorsqu'on ne parle pas la langue. Cependant, il faut dire que l'on fait des efforts pour améliorer les services en français surtout à cause du fait que London est une région désignée pour offrir les services en français depuis le passage de la *Loi 8*.

Une demande auprès de l'Aide juridique ne garantit nullement les services d'un avocat. On peut accorder un certificat à une cliente si cette personne satisfait certains critères. On peut tout aussi

possiblement refuser un certificat en disant que le cas n'est pas assez compliqué ou pas assez complexe et ne satisfait pas les critères établis. Dans ce cas, on dira à la personne qu'elle doit se débrouiller seule avec l'aide d'un avocat de service (en anglais, « duty counsel »). Si la cliente est refusée, elle doit faire face aux défis du système avec toutes ses formules, ses règlements et sa paperasse. La cliente qui est déjà stressée doit traiter avec les fonctionnaires, faire la queue, attendre des heures partout, tout en ne comprenant rien de ce qui se déroule. Souvent, non seulement ces individus ne parlent pas anglais, mais ils sont analphabètes. Traiter avec un système basé sur des documents semble un défi insurmontable. Lorsqu'on est bouleversé avec la disparition de la famille que l'on connaît, on se sent écrasé.

Si la cliente arrive à satisfaire les exigences de l'Aide juridique, et à obtenir un certificat qui permet de retenir un avocat, il reste toujours le problème de trouver quelqu'un prêt à accepter ce certificat. Cela représente un problème pour tout le monde, non seulement les francophones. Le droit de la famille est un domaine qui paye moins bien que la plupart des domaines et l'Aide juridique paye encore moins. De plus, il y a le problème de trouver un avocat avec lequel/laquelle on puisse communiquer. Dans presque tous les cas, la cliente doit utiliser les services d'un interprète, soit un ami ou une personne officielle. Avoir à trouver quelqu'un, que ce soit un ami ou autre, complique les affaires. Il faut aussi tenir compte du fait que l'on ne peut pas minimiser la difficulté de se faire comprendre avec l'aide d'un interprète. Ce peut être embarrassant et ça mène souvent à des malentendus. Il arrive que les enfants agissent comme interprètes pour leur parent. Cela est à éviter. C'est pénible pour tout le monde. Puisque ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant, cette situation ne serait pas appréciée par la cour.

Disons que notre cliente a du succès à trouver un avocat, à lui communiquer ses besoins, à remplir les formulaires et à obtenir une date en cour. Il y a presque toujours une période d'attente. La cour exige que l'on avise l'autre partie des dates d'audition et lui accorde le temps de répondre aux allégations. L'autre partie se trouve souvent dans la même situation, c'est-à-dire ne parle pas anglais, ne sait pas comment trouver un avocat, etc., etc. Le fait qu'il faille attendre cause du stress additionnel pour notre cliente.

Les procédures en cour sont habituellement beaucoup plus longues que prévues, ce qui est difficile à comprendre pour la cliente et difficile à expliquer pour l'avocat. Il existe toujours

l'imprévu et les personnalités de ceux qui sont impliqués. Par exemple, il se peut que l'on n'aime pas un des juges, ou un des avocats.

Éventuellement, on se retrouve à la cour et les questions de garde permanente des enfants, et des pensions alimentaires pour femme et enfants seront adressées. Un service offert par le Ministère du procureur général est celui de représenter les enfants, soit avec un avocat ou avec un aide-social dont les services sont retenus et payés par le ministère. Ici aussi une francophone aura des désavantages étant donné qu'il faut remplir des formulaires et communiquer avec ces personnes. Le personnel du ministère comporte des individus qui connaissent le français, mais pas tous. Cependant, à la longue, toutes ces questions seront réglées. Il faut savoir qu'à tout moment, s'il y a des changements dans la situation, il faut tout recommencer.

Le processus entier présente des défis pour les francophones. Les services en français ne sont pas impossibles à obtenir, mais il est certainement difficile de leur avoir accès. Il y a 20 ans, lorsque j'ai fait mon premier procès en français, on a fait venir le juge Mercier d'Ottawa. C'était toute une affaire puisqu'il fallait cédule le tout bien à l'avance pour accommoder la cour, pour assurer qu'il y ait un interprète ainsi qu'un greffier qui puissent travailler en français, etc. Cependant, on a fait tout le nécessaire pour que ça puisse se réaliser.

Aujourd'hui, comme je l'ai indiqué précédemment, toutes les personnes nécessaires existent plus ou moins sur place. Cependant, malgré qu'il y ait des juges de paix, des juges, des greffiers, et des interprètes qui peuvent desservir le public en français, ils ne sont pas tous nécessairement disponibles à la fois. Bien que nous ayons parcouru un bon bout de chemin, il reste toujours beaucoup à faire afin de pouvoir assurer que notre victime recevra les services dont elle a besoin et auxquels elle a droit.

Note : Il est important de noter une cause récente, *Diaw v. Diaw* 2009 CanII 15892 (Ont. S.C.) de Madame la juge Morrissette. Dans son jugement elle écrit:

Il est clair que l'article 126(6) de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* Plus précisément, les paragraphes (4), (5) et (6) affirment ce qui suit :

Documents

- (4) Un document déposé par une partie avant l'audience dans une instance devant la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour de justice de l'Ontario ou la Cour des petites créances peut être rédigé en français.

Acte de procédure

- (5) Un acte de procédure délivré dans une instance criminelle ou dans une instance devant la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice ou la Cour de justice de l'Ontario, ou qui y donne naissance, peut être rédigé en français.

Traduction

- (6) À la demande d'une partie, le tribunal fournit la traduction en français ou en anglais des documents ou des actes de procédure visés au paragraphe (4) ou (5) qui sont rédigés dans l'autre langue.

Le comté de Middlesex est un comté désigné à cette fin¹.

¹ http://www.canlii.org/fr/on/onsc/doc/2009/2009canlii15892/2009canlii15892.html#_ftn3



L'influence du contexte socioculturel et socioéconomique (mythes, préjugés, etc.) sur l'offre des services et le soutien apportés aux femmes victimes de violence et/ou d'actes criminels. Exemples : femmes sans voix ou sans abris, loi versus traditions et coutumes.

Dada Gasirabo – Coordonnatrice provinciale de la campagne de sensibilisation du public franco-ontarien aux signes avertisseurs de la violence faite aux femmes : «Voisin-e-s, ami-e-s et familles»

Profil : Travailleuse sociale de formation, activiste et militante du mouvement féministe, elle travaille dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes au Canada depuis les 10 dernières années, comme intervenante au programme d'Établissement auprès des nouveaux immigrant-e-s au Centre francophone de Toronto, et comme intervenante auprès des femmes victimes de violence du Grand Toronto à Oasis – Centre des Femmes.

Introduction

Dans ses efforts d'éradication de la violence faite aux femmes, le gouvernement de l'Ontario a lancé depuis 2004 un plan d'action contre la violence familiale. Grâce à ce plan, le gouvernement investit et appuie un éventail de services et de programmes de soutien aux femmes et aux enfants victimes de violence tels que les hébergements, les services de counselling, de soutien communautaire, juridique, etc.

Ce plan met l'accent sur les stratégies d'intervention précoce comme la formation, la recherche, la concertation et les conférences dans les principaux secteurs, afin d'aider les victimes à obtenir les renseignements et le soutien dont elles ont besoin.

Dans ce cadre, des travaux de concertation avec des comités d'experts ont aussi été appuyés pour continuer à rechercher des modèles de prévention et de soutien par les collectivités. Un des comités d'experts a mis au point une campagne de sensibilisation et d'information du public intitulée : Voisin-es, Amie-s et familles. Elle vise à aider les proches à reconnaître les signes avertisseurs de violence faite aux femmes, à réagir et savoir quelles mesures prendre dans ces situations. Le comité a été coordonné par le *Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children* de London.

Le volet francophone qui s'est inspiré des travaux du comité de London est coordonné par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) pour le public francophone de l'Ontario. AOcVF est un regroupement d'organismes qui travaille à défaire l'oppression vécue par les femmes. Son mandat est de travailler à l'élimination de la violence contre les femmes par la prévention, grâce :

- au développement des services en français (SEF), par le démarchage et la représentation ;
- la formation en français des intervenantes ; et
- la création de matériel de sensibilisation et d'analyse des enjeux.

La campagne comprend des communiqués d'intérêt public, une trousse communautaire complète et un site Web : www.voisinsamisetfamilles.on.ca qui offre des outils promotionnels à télécharger.

Les collectivités peuvent utiliser ces ressources pour lancer leurs propres campagnes. Des brochures adaptées à la réalité des communautés francophones sont distribuées partout, mais le grand travail consiste en la sensibilisation et à donner aux communautés des stratégies aidant à réfléchir sur les rôles de tous les membres du public en vue de modifier les attitudes et de mobiliser les collectivités pour arrêter la violence avant qu'elle se produise.

Les collectivités deviennent plus prospères lorsqu'il y règne la paix et la sécurité. Une communauté ou une collectivité où les femmes et les enfants sont victimes de violence, ne sont pas protégés et vivent dans une revictimisation continue, ne peut pas prospérer. C'est le rôle de toutes leurs composantes de travailler ensemble pour que chaque personne comprenne le rôle important à jouer, du voisin d'à côté au professionnel de la santé de la localité.

En lien avec le thème de cette journée, « la revictimisation », les réflexions que je partagerai avec vous aujourd'hui vont se centrer sur la part de l'entourage comme structures ou systèmes naturels et leur influence dans la revictimisation. Je parlerai ensuite de comment ces structures naturelles peuvent se mobiliser et mieux s'organiser à partir des noyaux de base à savoir, la famille, les amie-s et les voisin-es, pour contrer la revictimisation.

Ma présentation montrera la victimisation sous 3 angles :

- Comprendre comment se tisse la ou les toiles de la violence ;
- Comment prévenir ou contrer la violence en reconnaissant les signes ou les manifestations ainsi que les facteurs de risque ;
- Le rôle que joue ou peut jouer notre entourage ainsi que les stratégies ou les outils pour prévenir cette revictimisation.

1. Comprendre comment se tisse la violence

Est-ce que la violence s'apprend ? Est-ce qu'elle s'acquiert ? La plupart des professionnels médicaux et sociaux sont convaincus que la violence s'apprend et mieux encore (j'en conviens moi-même), beaucoup croient que le comportement violent est un choix.

Le mouvement féministe attribue aussi la violence à la culture ou à la socialisation : les hommes sont violents, car durant leur socialisation, ils apprennent ou ont été éduqués à croire qu'ils peuvent être ou ont le droit d'être violent sans aucune conséquence.

Si la violence s'apprend, comment se transmet-elle de génération en génération ? Pour répondre à cette question, il est important de comprendre comment dans nos vies et dans nos sociétés en général, les abuseurs et les victimes d'abus se retrouvent là.

Le contexte social

Un nombre de facteurs socio-culturels influence d'une façon ou d'une autre l'existence de la violence envers les femmes. Il y a entre autres :

1. Les stéréotypes sur les rôles masculin et féminin

Ils conduisent les hommes à se montrer autoritaires, contrôlants et dominants et les femmes à rester passives et obéissantes. On peut citer pour exemple : la sous-représentation des femmes dans les partis politiques ou le salaire des femmes inférieur à celui des hommes.

2. La socialisation des filles et des garçons

Certains garçons sont élevés avec l'idée que les hommes doivent se montrer autoritaires et dominants et que les femmes doivent rester passives et obéissantes. De tels stéréotypes sont nocifs parce qu'ils font croire à l'enfant qu'il est souhaitable et plus valorisant d'être un homme qu'une femme. Ces messages que nous recevons durant notre enfance restent dans notre esprit à l'âge adulte.

Quand la famille, les ami-es et divers membres de la collectivité exposent leurs enfants à des stéréotypes et à des comportements sexistes, les enfants apprennent à agir d'une manière qui renforce les inégalités entre les deux sexes. On entend encore de nos jours certains parents, hommes et femmes, dire aux enfants que les garçons ne pleurent pas ou que les filles ne grimpent pas...

3. La violence dans les médias

Les médias contribuent fortement à renforcer les stéréotypes féminins et masculins, ainsi qu'à perpétuer les clichés sexistes traditionnels. Quand les médias transmettent des messages axés sur des mythes néfastes ou des attitudes sexistes envers les femmes et les hommes, ils perpétuent l'idée que les femmes sont impuissantes et normalisent la violence faite aux femmes. Ceci sert ensuite de modèle à un comportement jugé acceptable par la société.

4. Les attitudes et comportements conduisant à la violence à l'égard des femmes

Dans la société, on constate encore aujourd'hui certaines attitudes et certains comportements indiquant qu'il vaut mieux être un homme qu'une femme. Citons par exemple: accorder davantage d'importance aux sports masculins qu'aux sports féminins; sélectionner un fœtus masculin plutôt qu'un fœtus féminin; empêcher les femmes d'avoir du leadership dans certains organismes confessionnels; allouer des parts inégales des biens familiaux lors d'une succession, par exemple en léguant une ferme aux héritiers mâles – de même que, sur les réserves, les hommes autochtones conservent les droits de propriété du foyer matrimonial après une séparation.

Quand il existe des valeurs qui accordent plus d'importance aux hommes qu'aux femmes, il en résulte une certaine tolérance envers la violence faite aux femmes. Cette attitude rend le manque de respect ou le mauvais traitement des femmes plus acceptable puisque ces dernières sont considérées comme étant moins importantes et moins puissantes que les hommes.

Chacun de ces éléments peut contribuer à façonner nos comportements qui sont appris durant notre socialisation et qui ont des chances d'être reproduits dans nos relations entre adultes.

5. La violence comme exemple vécu dans la famille

Le psychologue américain Miriam Ehrensaft et ses collègues ont trouvé par une recherche que l'existence de la violence dans le milieu familial (nucléaire) était le plus grand indicateur qu'un enfant de cette famille devienne un adulte violent comparé à un enfant éduqué sans violence. Les statistiques démontrent que des jeunes garçons ayant été témoins ou victimes d'abus dans leur famille étaient de 5 à 9 fois plus susceptibles de devenir violents à l'âge adulte que ceux qui n'ont jamais été abusés ou témoins.

D'autres recherches démontrent en plus qu'il y a une corrélation ou un lien très important entre l'existence d'abus de toutes sortes incluant la violence verbale (ex. « tu es un idiot, un vaut rien, etc. ») infligée par un/des parents envers un enfant et les possibilités qu'il devienne abuseur et reproduise les mêmes schémas/comportements dans ses relations intimes.

L'anthropologue David Levinson a voulu démontrer ou nier que la violence ne devrait pas être considérée comme une conséquence inévitable ou un résultat de l'histoire familiale (dans l'apprentissage ou la transmission de la violence), mais il n'y est pas parvenu. Une étude comparative qu'il a menée en 1989 au sujet de la violence familiale dans 90 sociétés/communautés a trouvé que :

- La violence conjugale, les abus contre les enfants et la violence entre frères et sœurs se retrouvent dans les pays où les hommes exercent le contrôle sur la vie des

femmes, où la violence est acceptable et où les mères jouent le rôle principal dans l'éducation des enfants.

- L'inégalité entre les hommes et les femmes contribue considérablement à accroître la violence dans la famille, surtout quand c'est l'homme qui s'attribue toutes les décisions telles que - où la famille doit habiter, l'utilisation de l'argent, qui hérite, la division des biens à la séparation, les rôles et les droits des femmes dans le couple, et si et quand les femmes peuvent divorcer ou mettre fin à une relation.
- Même les sociétés qui soi-disant condamnent la violence contre les femmes de par leur religion ou leurs bonnes valeurs culturelles ne les pratiquent pas.
- Dans ces sociétés étudiées : 84 % des femmes étaient battues par leurs conjoints, 74 % des enfants étaient punis physiquement par leurs éducateurs (parents, enseignants, grands parents ou gardiennes) et 44% de frères et sœurs se battaient entre eux.

L'anthropologue a par ailleurs trouvé que dans une communauté (Bang Chan) de 1700 personnes d'un milieu rural en dehors de Bangkok (Thaïlande), vivant harmonieusement sans violence familiale ni problème d'abus aux enfants, un nombre de raisons justifiait cette absence de violence. Entre autres :

- Il n'y a pas de restrictions au divorce et très peu de décrets ou d'obligations au mariage (comme le moment de se marier, décider qui fait quoi dans les mariages, les échanges ou contreparties entre les familles des mariés, etc.).
- La règle d'or pour les relations de couple est le respect mutuel et le respect de la décision de chaque personne de poursuivre ses buts dans la relation.
- Il existe une philosophie d'égalité que tous partagent : les femmes et les hommes restent ensemble ou cohabitent aussi longtemps que leur relation est exempte de sérieux conflits entre eux.

De cette étude, nous pouvons tirer les conclusions suivantes :

- Une famille où les deux parents sont en harmonie donne lieu à un parentage moins stressant, équitable et non fatiguant. Très peu ou pas de parents seront enclins à faire mal ou abuser leurs enfants.

- Si la relation risquait de pencher vers la violence, chaque partenaire avait plus ou moins l'indépendance émotionnelle qui lui permettait de se retirer de la relation – et ce, avec l'approbation de la société et le pouvoir de le faire sans conséquences ou représailles.
- Puisque les hommes et les femmes sont libres d'exercer les mêmes travaux sans discrimination, l'indépendance économique était égale entre les hommes et les femmes, permettant aux partenaires de se séparer sans craindre les répercussions économiques.

C'est une étude à petite échelle et sur une petite communauté, mais qui fait partie des 25 communautés ou sociétés étudiées à travers le monde et définies comme « communautés pacifiques ou paisibles ».

Ces sociétés pacifiques ont été définies sur la base des critères de non-violence qui à travers les décennies ont pu façonner et caractériser leur culture de non-violence par une série de principes, mentalités et comportements qui se sont transmis de génération en génération en les inculquant aux enfants.

Ces critères sont entre autres :

- la ferme conviction de maintenir la paix dans leurs communautés ;
- la tolérance zéro à la violence ;
- l'éducation des enfants sans violence ni abus contre eux et elles,
- le fait d'éviter (et de promouvoir les stratégies pour régler) les colères et les conflits.

Toutes ces études et des réflexions comme celle d'aujourd'hui démontrent un grand pas pour nous éduquer aux réalités de la violence faite aux femmes et beaucoup d'efforts pour permettre aux femmes de reprendre leur pouvoir (empowerment). Mais malgré tous ces efforts, la violence dans nos relations continue de hanter la vie de milliers de femmes et de familles ici et partout. Il n'y a pas de réponse facile.

Je ne doute pas qu'elles puissent nous amener à convenir avec d'autres professionnels, soit les psychologues ou sociologues, que la culture et la structure sociale jouent un rôle déterminant que ce soit dans la tolérance ou la revictimisation. Il y a découragement de la violence faite aux femmes.

2. Comment peut-on reconnaître les signes avertisseurs de la violence faite aux femmes ?

Des études ont permis de déterminer entre autres, 15 signes avertisseurs et 23 facteurs de risque qui se rencontrent chez des femmes victimes et des hommes violents. Pour aider leurs proches à mieux comprendre la situation et à intervenir, [voir les annexes 2 et 3].

3. Offrir du soutien : le rôle de l'entourage

Qui peut offrir du soutien ? Comment offrir du soutien ?

Exemples pour la femme:

- Parlez-lui de ce que vous avez constaté et dites-lui que vous êtes inquiet ou inquiète;
- Dites-lui que vous la croyez et que ce n'est pas de sa faute;
- Donnez-lui des renseignements sur la sécurité;
- L'aider à concevoir un plan de sécurité;
- L'aider à faire un plan en vue d'un départ;
- L'aider à préparer son départ;
- La soutenir lors du départ et avoir prévu sa sécurité;
- La soutenir après son départ et ne pas oublier sa sécurité;

Des renseignements sont disponibles à la ligne de soutien *Femaide* (1 877 336-2433), une maison d'hébergement locale, un CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) et d'autres services pour femmes dans votre région.

Pour l'homme :

Avant de parler à un homme violent:

- Vous assurer de votre sécurité personnelle;
- Évaluer les répercussions que votre conversation avec lui pourrait avoir sur la sécurité de sa partenaire et de ses enfants.

En vue de vous préparer:

- Demander à une personne qui défend les droits des femmes de vous aider à planifier votre conversation avec cet homme. Vous pouvez obtenir la liste des ressources de votre région en appelant la ligne *Femaide*.

En cas de doute:

- Ne pas aborder l'homme violent et si vous craignez pour la sécurité de sa partenaire, appelez la police;
- Choisir le bon moment et le bon endroit;
- Discuter avec lui quand il est calme;
- Être direct-e et clair-e sur ce que vous avez constaté;
- Éviter de porter des jugements sur lui en tant que personne;
- Ne pas valider sa tentative de rejet du blâme sur d'autres personnes; il est le seul responsable de ses choix;
- Ne pas le forcer à changer ou à obtenir de l'aide, mais l'encourager à le faire, s'il y a une ouverture;
- Lui dire que la sécurité de sa partenaire et de ses enfants vous préoccupe;
- Ne jamais vous disputer avec lui à propos de son comportement violent;
- Éviter la confrontation et l'argumentation qui risquent d'aggraver la situation et de faire courir davantage de risques à la femme.

Conclusion

L'entourage (à commencer par la famille) peut jouer aussi bien un rôle négatif que positif par la tolérance que par la condamnation des comportements violents. L'une des raisons d'être de la Campagne VAF est de sensibiliser les membres des collectivités pour que chacun et chacune apprenne et/ou comprenne à connaître et à reconnaître les signes avertisseurs. Entre autres, les 15 signes avertisseurs et les 23 facteurs de risques peuvent aider les personnes proches de la victime et de l'agresseur à mieux comprendre et intervenir.

La meilleure façon d'impliquer les communautés/collectivités est de les amener à adopter ces 4 stratégies ou méthodes suivantes :

1. Avoir une vision ou une prise de conscience des capacités que la communauté ou ses membres ont d'aborder la question de la violence faite aux femmes (ressources existantes, des personnes qui s'y engagent...)
2. La connaissance et la compréhension des signes avertisseurs. (Qu'est-ce qu'on apprend aux gens ? et qui est concerné ?)
3. Accorder l'attention aux personnes affectées par la violence (notamment les femmes et les enfants) est une façon d'engager la communauté à penser aux moyens ou méthodes d'aider (convenir que les femmes et les enfants ont le droit à la sécurité, que peut-on faire pour ça ? Qui ferait ça ?, Comment le fera-t-on ?)
4. Agir ou passer à l'action : le changement d'attitude vis-à-vis de la violence faite aux femmes commence par le changement individuel, des familles, des communautés et des pays en entier.



L'influence du contexte socioculturel et socioéconomique (mythes, préjugés, etc.) sur l'offre des services et le soutien apportés aux femmes victimes de violence et/ou d'actes criminels. Exemples : femmes sans voix ou sans abris, loi versus traditions et coutumes.

Gisele Varillas – Conseillère en établissement, London Cross Cultural Learner Centre.

Profil : 25 ans d'expérience dans le domaine d'établissement des immigrant-e-s au Canada en facilitant leur intégration. Née en Belgique et immigrée au Canada depuis l'âge de 3 ans, elle a fait ses études universitaires en langues (français, espagnol et allemand) à l'Université Western de l'Ontario.

En voyant la situation des femmes francophones au Canada, il faut d'abord demander : Qui sont-elles? D'où est-ce qu'elles viennent? Même si le Centre Cross Cultural n'est pas la source principale d'information pour les francophones dans cette ville, on peut quand même regarder les statistiques pour avoir une idée de la situation. J'ai fait une petite étude très informelle des clients que nous avons vus dans les derniers 10 ans. J'étais surprise de voir qu'il y avait 127 femmes, qui avaient plus de 20 ans, qui parlent le français et qui venaient pour chercher des services d'établissement.

Mais alors, j'ai découvert que la moitié de ces femmes n'était pas vraiment francophones, elles venaient de Colombie, Roumanie, Syrie et Liban et elles parlaient le français seulement en tant que deuxième langue.

Les vraies francophones (nous en avons vu environ 67) sont venues du Burundi, du Congo, du Rwanda, de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc.

Il y a plusieurs genres de migration: temporaire, permanente, la migration illégale, migration pour le travail, ou pour les conflits. C'est pour ça que c'est presque impossible de décrire la femme francophone qui vient au Canada. Tout dépend de sa vie avant d'arriver, de ses motifs pour quitter son pays, etc. Je peux seulement faire des observations sur les clients qui arrivent à notre bureau pour recevoir des services. C'est intéressant que des 67 femmes que nous avons vues, 42 sont classifiées comme réfugiées, 10 sont dans une catégorie indépendante et 10 autres sont

venues dans la catégorie famille. Cela signifie que 65 % de ces femmes sont venues de situations de persécution.

Quand on *veut* changer de pays, il y a toujours des barrières et des problèmes lors de l'établissement, mais quand on *doit* changer de pays pour des motifs de persécution, c'est pire encore. On ne sait pas si ce sera possible dans l'avenir de retourner dans son pays, si on verra encore sa mère, son père, ses amis. On ne sait pas s'il y aura de la paix. Généralement dans ces circonstances, on vient avec beaucoup de bagage émotionnel: haine contre les personnes qui ont créé la situation, culpabilité d'avoir laissé la famille, peur pour une nouvelle situation sans savoir si les problèmes pourraient être pires.

Toutes ces émotions établissent une ambiance dans laquelle c'est très difficile de se fier à quelqu'un. C'est difficile de concentrer son attention sur les études ou sur l'avenir. C'est surtout vrai quand on vient comme « *Refugee Claimant* », quelqu'un qui réclame le statut de réfugié, alors on ne sait pas si on pourra rester au Canada ou s'il faudra chercher un autre pays pour vivre. La vie ressemble à un « limbo » d'incertitude pour le futur et même pour la vie.

Son rôle dans la famille

Dans les années 60 et 70, les autorités parlaient toujours des migrants et leurs familles, mais cela signifiait les hommes avec les épouses et les enfants. Ça supposait que la femme restait presque invisible aux yeux de l'Immigration, que les femmes restaient plutôt passives dans le processus de la migration, et on supposait aussi que son rôle dans la famille était plutôt secondaire. On pensait que les femmes ne pouvaient pas prendre de décisions au sujet de l'immigration, mais plutôt qu'elles suivaient les décisions de leurs maris, et qu'elles auraient moins de probabilité de participer comme main-d'œuvre dans un nouveau pays.

Heureusement, tout ça a changé. Depuis 1997, la loi de l'immigration du Canada a commencé le programme « *Women at Risk* » (Femmes en danger) qui donne une définition plus large au concept du mot « réfugié ». Enfin, c'était reconnu que dans plusieurs cas, la femme n'a plus la protection de son époux ou de son père, et dans plusieurs cultures, ça veut dire qu'elle est

vulnérable vis-à-vis les autorités et même les membres de sa propre communauté. On considère que les femmes qui sont admises dans ce programme sont « vulnérables » ou elles ont « un besoin urgent de protection ».

Dans les situations de guerre et de corruption, les femmes sont souvent victimisées, pas seulement une fois avec un viol, par exemple, mais encore avec l'ostracisme qu'elles doivent souffrir par la suite, aux mains de sa communauté. Dans quelques cultures, être victime est cause pour être tuée.

C'est pour ça que plusieurs femmes ici ne veulent pas chercher l'aide des médecins parce qu'elles ont peur de la réaction qu'on pourrait avoir en exposant les horreurs de sa réalité de violation et de torture. Elles ne veulent pas aller chez le médecin de leur propre culture parce qu'il est nécessaire de garder les secrets, et elles ne se fient pas assez aux médecins du nouveau pays pour partager toute leur histoire. De plus, si elles peuvent rencontrer un médecin, elles ont de la chance. Si elles peuvent rencontrer un médecin qui parle le français, elles ont beaucoup de chance. Quand elles doivent raconter tous leurs problèmes de vie par l'intermédiaire d'un interprète, elles peuvent se sentir quelquefois comme si elles revivaient ces indignités, cette fois-ci, devant un auditoire.

Dans notre monde, le concept occidental de la santé mentale, de la thérapie, des « *groupes de support* » est très différent de ce qu'on connaissait auparavant. Avant, le « groupe de support » était la mère, la sœur, la tante, plusieurs voisins. Maintenant, la femme francophone se sent isolée parce que la famille est au loin, et encore pire, ici pas tout le monde parle le français.

Si une femme est venue comme réfugiée, et ce n'était pas possible de venir avec son mari, les obstacles semblent encore plus élevés. C'est bien probable qu'il faudra attendre 2 ou 3 ans avant de pouvoir se réunir avec son époux, et durant ce temps, beaucoup peut changer. La femme qui est ici seule doit apprendre à être forte et indépendante, à prendre ses propres décisions. Quand son mari arrive, il veut les choses comme avant; il n'est pas trop heureux de partager l'autorité. C'est difficile de renoncer à votre position comme chef de la famille. L'homme estime souvent qu'il doit réaffirmer son pouvoir, un pouvoir auquel la femme n'est pas toujours désireuse de renoncer elle-même.

Bien sûr, pas toutes les femmes francophones qui viennent au Canada ne sont des réfugiées, mais quand même, l'immigration c'est presque toujours difficile.

Les conditions dans lesquelles les femmes se trouvent avant de venir déterminent dans une large mesure leurs possibilités de s'adapter dans un nouveau monde. Les liens entre la femme et sa maison, sa famille et ses responsabilités – comme épouse, comme mère, comme fille; tout ça peut changer ici.

- Si la mère a besoin d'utiliser son fils comme interprète, on perd l'équilibre entre les deux. C'est tout de suite l'enfant qui a subitement le pouvoir et la mère qui est dépendante. Elle perd son autorité.
- Plusieurs femmes qui étaient toujours à la maison à s'occuper de leur famille, ici se retrouvent avec la responsabilité de travailler hors de la maison pour aider l'économie de la famille, surtout quand l'homme n'a pas encore trouvé un travail. Cela crée beaucoup de problèmes pour l'égo de l'homme qui parfois, au lieu de soutenir sa famille, doit rester chez lui pour garder les enfants. Dans quelques cultures, l'homme ne peut pas faire ces choses, c'est une honte.
- Le bien-être de la famille est primordial pour la femme.

La langue

Quand la vie te dit que tu vas aller au Canada, tu penses: « Là, je serai bien. Là on parle le français. » Le mensonge que le Canada est un pays bilingue est triste parce qu'alors on se rend compte que le bilinguisme n'existe que pour quelques personnes, dans quelques endroits.

Les enfants supposent toujours que Maman et Papa peuvent trouver des solutions, qu'ils peuvent affronter n'importe quelle épreuve avec courage. Mais quand on ne peut pas accomplir ce rôle, qu'est ce qu'on peut dire aux enfants? Comment expliquer qu'on n'a pas pu prendre de l'argent à la banque parce que la machine ne fonctionnait pas et il n'y avait personne qui parlait en français pour aider?

J'ai une cliente qui est veuve avec plusieurs enfants et elle demande le statut de réfugiée. Je lui demandais : « Quelle est ton problème le plus grand ici: être mère solitaire? L'hiver? Ne pas savoir le futur à cause de l'immigration? » Elle m'a dit : « Le problème le plus grand, c'est sans aucun doute la langue. » Elle me disait que la fin de semaine précédente, un des enfants était très malade et fiévreux. Elle a essayé de téléphoner au 9-1-1 pour avoir une ambulance, mais personne ne parlait français. Elle a dû raccrocher le téléphone pour aller chercher une voisine qui parlait l'anglais, qui a pu téléphoner pour l'ambulance. Elle me disait que l'hiver est toujours suivi par le printemps, que la décision d'immigration était dans les mains de Dieu, mais que le bien-être de ses enfants était *sa* responsabilité, et sans parler l'anglais, elle ne pouvait pas remplir son devoir le plus grand dans la vie.

Peu à peu, on commence à apprendre l'anglais et on se voit dans la nécessité de le parler, même avec peur, parce qu'il n'y a pas de choix. C'est très satisfaisant quand on peut s'exprimer dans une autre langue, mais à la fois, ça laisse quelque chose de la personne, son identité, sa façon de penser, de s'exprimer, parfois même son nom (Guillaume est maintenant Bill). Quand on a de la facilité avec la nouvelle langue, ça change, parce que l'esprit est développé et l'âme a plus de façons de s'exprimer, mais au commencement et pour plusieurs années, il faut lutter constamment avec ses mots, ses idées, ses phrases qui ont une saveur étrange.

Quand les femmes arrivent au Canada, si elles viennent avec des petits enfants, il faut chercher un endroit où on peut laisser les enfants avant qu'elles puissent commencer à étudier, et souvent il faut attendre beaucoup de temps sur la liste d'attente. Ça fait que l'acquisition de l'anglais c'est plus lent, l'adaptation à la culture du Canada est donc plus lente, alors elle doit rester dépendante pendant une longue période.

Les barrières culturelles

Parfois, il y a aussi des barrières culturelles. Dans quelques cultures, la femme n'a pas besoin d'étudier, car son rôle est seulement dans la maison. Si son époux ne lui donne pas la permission, elle ne peut pas aller pour étudier ou pour chercher du travail. Ça crée des problèmes avec les institutions Canadiennes comme *Ontario au travail* qui exige certaines activités afin de bénéficier

de l'aide sociale. Ce que la société canadienne veut, ce n'est pas toujours ce que les familles immigrantes veulent.

La place de la femme dans la société est un autre facteur qui a une influence sur les décisions de la femme francophone. Si elle est venue au Canada parrainée par son mari, c'est très important de réussir dans la relation parce que l'avenir de sa famille dans son pays d'origine pourrait dépendre de son mariage. L'honneur de la famille est important et elle ne veut pas admettre qu'il y a des problèmes conjugaux. Aussi, si la femme veut parrainer ses parents, par exemple, il faut avoir un revenu suffisant pour le faire. Ça veut dire qu'une séparation ne convient pas. Alors, il y a plusieurs situations où la femme reste avec un mari violent ou abusif parce qu'elle le voit comme une nécessité.

Si la femme n'est pas bien informée, si elle ne connaît pas les lois du pays, elle peut craindre que son mari ou l'état puissent prendre ses enfants s'il y a des problèmes dans la maison. L'instinct maternel est très fort et la femme fait tout ce qu'il faut faire pour protéger ses enfants.

C'est pire encore si la famille est ici comme demanderesse du statut de réfugié parce que si elle subit en plus de la violence de la part de son mari, et qu'il y a une séparation, il est facile de supposer que la famille sera renvoyée dans son pays. Parfois c'est le mari même qui menace sa femme avec la déportation pour montrer son contrôle sur elle.

Comme on vient souvent des pays où il faut craindre les autorités, où les autorités sont justement les personnes qui ont créé la situation de réfugié, téléphoner à la police, c'est quelque chose que la plupart des femmes ne feraient jamais. C'est pour ça que l'orientation approfondie lors de l'accueil est si importante, pas seulement pour les femmes, mais aussi pour les hommes qui arrivent au Canada. Les agences qui fournissent les services d'établissement aux nouveaux arrivants deviennent une bouée de sauvetage pour plusieurs personnes qui ont besoin d'avoir une source fiable d'information.

L'emploi

Dans le milieu de l'emploi, la femme francophone doit faire face à plusieurs barrières. On dit qu'il n'y a pas de racisme au Canada, mais c'est presque comme dire que le Canada est un pays bilingue. Le racisme est très subtil, mais il existe. La femme doit aussi lutter contre le sexisme parce que même si les années ont passé, il y a beaucoup d'employeurs ici qui pense qu'un homme peut travailler mieux qu'une femme, ou qui pense que ce n'est pas vraiment important qu'une femme ait un travail. Parfois la culture même est ce qui retient la femme. Dans les pays plus industrialisés, c'est naturellement différent, mais dans quelques endroits, la femme travaille dans la maison, ou elle travaille au champ ce qui lui rapporte tout juste assez d'argent pour nourrir la famille.

Quand les femmes commencent à travailler ici, elles commencent aussi à établir tout un nouveau modèle à suivre pour leurs enfants. Subitement, la maman est un soutien de famille. Subitement, la maman est plus forte, plus sûre d'elle-même et plus indépendante. Mais aller travailler dans une banque, dans un hôpital ou dans un magasin n'est pas si facilement accepté par la communauté. En vivant ici au Canada, quand une femme trouve un emploi à l'extérieur de la maison, elle doit aussi considérer la réaction des autres membres de la communauté qui pourraient exhiber de la jalousie ou du mépris.

Enfin, on a appris beaucoup des femmes francophones ici à London. Il faut toujours être flexible et optimiste. Il ne faut pas s'isoler dans ses sentiments. Il faut utiliser ce qu'on a pour créer quelque chose de nouveau. Il faut transformer le négatif en positif. Et surtout, il ne faut jamais perdre espoir. Les femmes sont généralement résilientes dans la plupart des situations. Même face à des problèmes très graves, elles ont la capacité pas seulement de survivre, mais pour lutter et créer une nouvelle vie dans un nouveau pays, sans tenir compte des obstacles.

Poème : Le faucon

Un jour, un roi reçoit un petit faucon comme cadeau et il le donne à son maître d'écurie pour l'entraîner. Après quelques mois, le faucon ne s'est toujours pas déplacé de la branche sur laquelle il s'était perché au début. Le roi appelle alors tous ses sages et ses guérisseurs pour traiter l'oiseau, mais personne ne peut le faire voler.

Il demande aux membres de son tribunal royal pour aider l'oiseau, mais aucune personne ne peut le faire voler. Il va alors à son peuple et offre une récompense à quiconque pourra faire voler son oiseau.

Le lendemain matin, le roi remarque que le faucon vole librement tout autour du jardin. Il dit alors : « Amène-moi la personne qui a accompli ce miracle ».

Un paysan se présente et le roi lui demande : « Est-ce que c'est vous qui avez fait voler mon faucon? Qu'avez-vous fait ? Êtes-vous magicien? » Timidement, le paysan répond : « C'était facile, mon Roi. J'ai juste coupé la branche sur laquelle le faucon était perché, et l'oiseau a volé. Il s'est rendu compte qu'il avait des ailes et il s'est mis à voler. »

PARTIE 2 : LES ATELIERS

En après-midi, c'était le travail en sous-groupes. À leur arrivée, les participantes et les participants avaient un collant sur leur trousse qui leur assignait une place à une table. Cette méthode avait deux objectifs : amener les gens à réseauter et être déjà en sous-groupe pour les études de cas à discuter. Il y avait deux mises en situation qui ont aussi été préalablement assignées, une par groupe. Par conséquent, tout était déjà prêt. Or, pour amorcer la discussion, il y a eu la présentation d'une vidéo. Les gens ont si apprécié ce visionnement, qu'à la fin, ils et elles se sont mis à applaudir...

Présentation de la vidéo « Faire le pont / Across the Chasm »²

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) est un regroupement provincial d'organismes qui offrent des services en français en matière de violence sous toutes ses formes faite aux femmes. Elle a comme mandat, entre autres, la revendication et la vision du développement de services en français et la formation de ses membres. Dans les trousseaux des participantes et participants se trouve un feuillet d'information.

En 2008, AOcVF a produit la vidéo «Faire le pont /Across the Chasm» qui a une durée approximative de 30 minutes. Le but de cette vidéo est de faire connaître la réalité d'être d'expression française en contexte minoritaire. Un guide d'animation en français et un en anglais l'accompagnent pour permettre la sensibilisation auprès de groupes francophones et de groupes anglophones.

Puisque ce visionnement est utilisé comme introduction au travail de sous-groupes qui suivra lors des ateliers, les discussions ont lieu à l'intérieur de ces sous-groupes plutôt qu'en grand groupe. Vingt-quatre (24) copies de cette vidéo ainsi que ses guides d'animation sont distribués aux représentants des organismes.

² Pour voir un extrait et commander : http://francofemmes.org/aocvf/index.cfm?Repertoire_No=-1051436664&Voir=corporatif ou par téléphone au 613-241-8433. Les frais de 15,00\$ comprennent un DVD, un guide ainsi que les frais de port et manutention. Des frais de 5,00\$ par guide additionnel s'appliquent.

Ateliers- Mises en situation pour l'étude de cas

Trois (3) groupes travaillent l'étude de cas no.1 alors que 4 discutent de l'étude de cas no.2. Chaque étude de cas sera présentée et nous résumerons les réponses aux questions s'y rattachant.

ÉTUDE DE CAS 1 : l'histoire de Madame Malvenue.

Avertissement : Nous avons choisi ce nom pour protéger l'anonymat des personnes concernées. Toute ressemblance avec le vécu d'autres personnes est fortuite.

Profil : femme d'expression française de 27 ans et mère de 2 enfants dont une fille de 8 ans et un garçon de 10 ans. Originnaire d'Europe. Réside dans la ville de Windsor en Ontario depuis 22 mois et est bénéficiaire d'assistance sociale appelée communément Ontario au Travail (OT).

En 2007, Mme Malvenue a dû fuir son pays en proie à une guerre civile pour venir demander l'asile au Canada. Elle n'a pas encore eu son audience au niveau de l'immigration, elle est donc sans statut. Ses enfants sont inscrits dans des écoles d'immersion de leur quartier tandis qu'elle suit des cours d'anglais langue seconde à l'École Esselle, école de langue pour adultes de la ville. Mariée à l'âge de 14 ans (pratique courante dans son pays d'origine, car selon sa culture, la réussite de la femme passe par le mariage), Mme Malvenue n'a pas eu la chance de terminer ses études secondaires.

Lors de sa troisième rencontre en un mois avec son agent d'Ontario au travail, celui-ci l'informe qu'il n'a toujours pas reçu les explications écrites de ses absences répétées à ses cours d'anglais et qu'il a reçu une autre lettre de la directrice de l'école Esselle mentionnant sa faible performance dans ses cours. L'agent lui affirme qu'il ne faut pas abuser du système et qu'à cause de ces différentes raisons, son allocation est suspendue jusqu'à ce que la situation soit corrigée. Mme Malvenue dit qu'elle a toujours essayé de faire de son mieux et que ce n'était pas de sa faute. L'interprète a fait la traduction en ces termes: «she said that she can't do anything». Mme Malvenue a dû signer des documents lus rapidement par l'interprète avant de quitter le bureau d'OT.

En fait, pendant la récente guerre civile qui a eu lieu dans son pays natal, des hommes en uniforme et armés ont fait irruption dans leur maison. Son défunt mari, un ancien haut gradé de l'armée, a été assassiné lorsqu'il a tenté de la protéger. Trois d'entre eux l'ont ensuite violée à répétition devant ses deux enfants.

Depuis ces événements, sa vie a basculé. Elle fait des cauchemars et de l'insomnie tous les soirs et a de la difficulté à se concentrer. Elle a honte devant ses enfants, est isolée et est constamment déprimée. Ses souvenirs sont tellement vifs et douloureux qu'elle ne se sent pas encore prête pour en parler.

Ayant tout perdu pendant la guerre et sans aide sociale, Mme Malvenue est maintenant sans revenu. De plus, n'ayant aucun statut au Canada, elle n'a pas d'autres choix que de chercher du travail pour survivre. Elle se présente dans un centre d'aide à l'emploi où elle est reçue en anglais. Elle n'est pas informée de l'existence des ressources en français de sa communauté et ignore tout de ses droits.

De retour chez elle, elle reçoit une lettre de la direction de l'école de sa fille l'informant que c'est sa responsabilité d'aider ses enfants à faire leurs devoirs à la maison. La réalité est que le garçon est victime d'intimidation de la part de ses collègues de classe. Ils se moquent de son accent et le traite de toutes sortes de noms. Il a peur et ne peut pas se concentrer en classe. Il en a parlé à sa mère, mais celle-ci lui demande de ne rien dire pour ne pas mettre en péril leur démarche au niveau de l'immigration. Par ailleurs, un message vocal de la part de la Société d'aide à l'enfance (SAE) lui indique qu'elle aura la visite d'un intervenant le lendemain matin.

Après une série d'entretiens individuels entre les enfants, leur mère et l'employé de la SAE, celui-ci informe Mme Malvenue qu'il a des raisons de croire que la vie de ses enfants est en danger et qu'en vertu de la loi, les deux vont être placés sous la protection de la SAE immédiatement.

Mme Malvenue est dépassée par tout ce qui lui arrive. Elle se sent coupable de ne pas avoir pu protéger ses enfants. Elle croit que c'est de sa faute si son mari a été assassiné, que ses enfants ont été placés dans une famille d'accueil et qu'elle n'a pas terminé ses études secondaires. Son état physique et psychologique se détériore.

Plusieurs semaines se sont écoulées. Entre temps, le concierge de son immeuble lui avait envoyé un avis d'éviction en anglais qu'elle a égaré. Deux jours après la date d'expiration de cet avis,

un matin, quelqu'un sonne à sa porte. Elle ouvre et se retrouve face à face avec trois hommes en uniforme. Elle tombe par terre et perd connaissance (flash-back). Elle est transportée d'urgence à l'hôpital.

À son réveil, l'interprète lui remet un dépliant du Carrefour des Femmes du Sud-Ouest de l'Ontario. Elle téléphone et prend rendez-vous pour rencontrer, enfin, une intervenante francophone.

Question 1 : Identifier les différents obstacles rencontrés par Mme Malvenue dans sa démarche pour obtenir de l'aide.

Réponses des participant-e-s

- La langue est un obstacle majeur. De plus, le service d'interprétation est de mauvaise qualité;
- Son statut, ou plutôt l'absence de statut comme immigrante;
- Sa culture;
- Le manque de connaissances et d'information; ne pas connaître ses droits; ne pas connaître les ressources, surtout celles en français;
- L'isolement et le manque de soutien;
- Le traumatisme qui est toujours présent.

Question 2 : Discuter des impacts (répercussions) possibles de chacun des obstacles sur la vie de Mme Malvenue et de sa famille.

Réponses des participant-e-s

Les groupes ont relevé de nombreux impacts :

- pas de pouvoir ou contrôle sur les décisions la concernant;
- dépendance; désespoir, dépression, découragement;
- baisse de son estime personnelle;
- perte d'identité;

- culpabilité, honte;
- insécurité;
- maladie physique;
- l'isolement et les effets du trauma qui perdurent;
- perdre confiance dans les systèmes;
- intégration difficile;
- pas accès aux services;
- sans abri;
- famille et vie brisée,
- séparation familiale;
- discrimination, intimidation;
- peu de chance de succès des enfants à l'école.

Question 3 : À partir des discussions ainsi que de vos expériences personnelles et/ou professionnelles, qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter cette situation de revictimisation?

Réponses des participant-e-s

Dès son arrivée :

- avoir accès à des services en français et à un service d'interprétation de qualité;
- être accueillie;
- faire une évaluation de ses besoins.
- que les systèmes et organismes soient plus sensibilisés;
- être accompagnée dans la revendication de ses droits;
- avoir une coordination entre les différents services.

ÉTUDE DE CAS 2 : l'histoire de Madame Désespérance.

Avertissement : Nous avons choisi ce nom pour protéger l'anonymat des personnes concernées. Toute ressemblance avec le vécu d'autres personnes est fortuite.

Profil : femme francophone de 32 ans. Canadienne d'origine et divorcée. Réside dans la ville de London en Ontario depuis 11 mois. Elle occupait un bon poste dans la province où elle a vécu auparavant. Elle comprend, mais s'exprime très peu en anglais.

Après 4 ans de mariage, Madame Désespérance est divorcée. Elle est en attente du procès intenté contre son ex-mari à la suite de voies de fait grave avec lésions corporelles et menaces de mort proférées à son endroit. Les conditions de libération de l'ex-conjoint empêchent celui-ci d'entrer en contact avec elle pour la durée des procédures.

Elle ne sortait plus de chez- elle les soirs et après le travail, elle se barricadait dans la maison 'familiale' car elle avait très peur et était traumatisée par tout ce qu'elle a vécu. Cette situation a ravivé les pires souvenirs de son enfance. Une fois le divorce prononcé, elle a décidé de quitter sa ville natale pour venir s'installer à London en vue de recommencer une nouvelle vie.

À son arrivée à London, elle a été accueillie dans une maison d'hébergement et a eu de la difficulté à s'adapter à cette nouvelle vie. Lorsqu'il y a eu un conflit entre elle et une autre résidente, elle a essayé d'expliquer sa version des faits aux employées qui essayait de l'aider, mais à cause de la barrière de la langue, personne ne semblait bien comprendre ce qu'elle disait. Elle était frustrée, se sentait seule et isolée. Notons aussi qu'elle n'était pas éligible aux divers programmes d'aides gouvernementales à cause de ses revenus d'emploi antérieurs.

Après quelques semaines, on lui a trouvé un logement et elle a déménagé de la maison d'hébergement. Par la suite, elle s'est inscrite dans un programme intensif de cours d'anglais qu'elle a terminé avec succès, ce qui lui a permis de décrocher un emploi dans une grande compagnie à London.

Tout semblait bien aller pour elle jusqu'au jour où elle a commencé à recevoir des avances indécentes et répétées de la part de son supérieur hiérarchique. «Ne t'en fais surtout pas Désespérance, tu n'es pas la première à qui cela arrive. Par les temps qui courent, mieux vaut

l'ignorer, te taire et garder ton emploi. Ici, c'est la loi du silence», lui répondent en ces termes quelques collègues de bureau auprès desquels elle a demandé conseil.

Elle devenait de plus en plus stressée et cette situation lui a rappelé l'inceste dont elle a été victime entre l'âge de 8 à 16 ans. Elle a été rejetée par ses proches lorsqu'elle a «osé» briser le silence pour dénoncer son beau père qui a abusé d'elle. À cette époque, elle a eu peur et a abandonné l'idée de porter plainte contre l'agresseur. Ce sujet demeure tabou dans sa famille. Mme Désperance est bien informée et connaît ses droits. Cependant, elle se demande toujours ce qu'elle va faire pour que tout cela cesse.

En cette nuit du vendredi 13 février 2009, elle reçoit un appel téléphonique : «...c'est moi chérie, tu ne peux pas m'échapper, je t'aurai, car tu sais bien que tu m'appartiens, jamais je ne te laisserai dans les mains d'un autre...». Durée de l'appel: 3 secondes.

Mme Désperance a reconnu la voix de son ex-mari. Elle était inquiète et se demandait si ce dernier se trouvait devant sa porte et comment a-t-il fait pour retrouver ses coordonnées? Elle a composé immédiatement le 911 afin de rapporter les faits, mais aucun policier d'expression française n'était disponible cette nuit là. «Please call back tomorrow morning and someone will assist you», lui a-t-on répondu. Elle a paniqué et était inquiète. La langue apprise lui a échappé. Elle s'est retrouvée dans une situation où elle n'était même plus capable de prononcer un mot en anglais.

Enfin, Mme Désperance a rencontré le policier francophone le lendemain. Celui-ci a pris sa déposition puis lui a expliqué que les preuves ne sont pas suffisantes pour ouvrir un dossier. Il lui a demandé de rentrer chez elle et de noter les dates et heures des appels à chaque fois que cela se reproduira ou de les rappeler, si elle le juge nécessaire. Puisque son ex-mari réside au Québec, le policier lui a conseillé de rejoindre la police où il habite pour signaler qu'il a brisé ses conditions de libération du Québec.

Mme Désperance a continué de recevoir les appels téléphoniques nocturnes anonymes de très courtes durées (3 secondes en moyenne) mais il a été difficile de retracer leur provenance. Elle recevait parfois des bouquets de fleurs devant sa porte. Elle était très inquiète pour sa sécurité, car elle ne pouvait savoir de qui provenaient ces appels et ne savait pas où se trouvait son ex-mari.

Au bureau, le comportement de son supérieur hiérarchique à son endroit n'a pas changé. Elle n'a plus de contact avec sa famille depuis la dénonciation de son beau-père. Déprimée, elle a pris plusieurs jours de congé pour maladie.

À la suite d'une crise d'angoisse aigüe, elle est envoyée à l'hôpital psychiatrique de London où elle n'a pas pu avoir de service en français. On lui a diagnostiqué le trouble de stress post-traumatique qui se définit comme une réaction psychologique consécutive à une situation durant laquelle l'intégrité physique et/ou psychologique d'une personne ou de son entourage a été menacée ou effectivement atteinte : accident grave, mort violente, viol, agression, maladie grave, guerre, attentat, etc.). Elle est mise sous médication et est en convalescence pour 3 mois.

Aujourd'hui, elle songe sérieusement à porter plainte contre son beau-père qui a abusé sexuellement d'elle durant son enfance. Elle a commencé à faire des recherches sur internet pour trouver des ressources dans la région lorsqu'elle a découvert le site web du Carrefour des Femmes. Elle a téléphoné et a pris rendez-vous avec une intervenante.

L'ex-mari de Mme Désespérance est toujours en liberté en attendant son procès à la suite des accusations de voies de fait grave. Le procès au criminel aura lieu dans 6 semaines.

Question 1 : Identifier les différents obstacles rencontrés par Mme Désespérance dans sa démarche pour obtenir de l'aide.

Réponses des participant-e-s :

- la langue est identifiée comme étant l'obstacle majeur, ainsi que
- l'isolement;
- les réactions négatives de sa famille et de ses collègues;
- le manque de soutien, ne pas connaître les services, surtout ceux en français;
- le manque de services en français;
- le fait qu'elle quitte une situation majoritaire francophone pour se retrouver dans une situation minoritaire francophone;
- les obstacles juridiques;
- la peur et l'éligibilité restreinte aux programmes;

- les groupes ont discuté des aspects économiques et de santé, du logement qui est inadéquat, de son statut antérieur, de sa victimisation, de son manque de sécurité et de son manque de confiance.

Question 2 : Discuter des impacts (répercussions) possibles de chacun des obstacles sur la vie de Mme Despérance.

Réponses des participant-e-s

Les impacts sont nombreux :

- notons en priorité la frustration et les difficultés liées au fait de ne pas pouvoir communiquer et être comprise;
- l'isolement de par le blocage linguistique et le rejet qu'elle vit;
- la peur est aussi importante, ce qui l'amène à ne plus réagir et ne pas porter plainte;
- les groupes discutent de l'aspect économique, de la pauvreté et de la baisse de son statut social;
- l'environnement malsain,
- sa victimisation et sa revictimisation;
- la maladie, la dépression;
- le désespoir, le stress, la fatigue;
- mauvais diagnostic médical et mauvaise solution (médicaments au lieu de counselling et solution aux problèmes);
- perte de pouvoir; son manque de sécurité et sa vulnérabilité qui augmentent parce que le service d'urgence n'a pas de service en français (SEF).

Question 3 : À partir des discussions ainsi que de vos expériences personnelles et/ou professionnelles, qu'est-ce qui aurait pu être fait pour éviter cette situation de revictimisation?

Réponses des participant-e-s

- obtenir des services en français et avoir accès à un interprète pour avoir des services adaptés;
- protection pour la victime;
- counselling dans sa langue;
- connaître les ressources pour lui permettre de sortir de son isolement;
- régler les problèmes (commencer par l'inceste);
- pour le service de police : responsabiliser l'agresseur plutôt que la femme qui se sent obligée de déménager pour sa sécurité, avoir un bon système de plaintes, collaborer entre les provinces; reconnaître les diplômes entre les provinces/pays;
- diminuer les temps d'attente et
- éliminer les barrières systémiques.

PARTIE 3 : SÉANCE PLÉNIÈRE

Les différentes étapes de la journée ont permis d'en arriver à une liste de recommandations qui permettront de poursuivre le travail amorcé lors du forum. Pour passer à l'action, parfois on interpelle le gouvernement et ses ministères, parfois un organisme particulier ou un à créer. Certaines recommandations s'adressent à toutes et tous, ou c'est une combinaison de plusieurs personnes qui sont mises à partie. Le travail collectif est de mise : *Ensemble pour mieux intervenir*.

Puisqu'au cours de la journée plusieurs thèmes surgissaient, nous avons présenté les recommandations selon cette dénomination.

- Ne pas accorder d'importance à la culture francophone et au peuple d'expression française représente un obstacle majeur à l'épanouissement de ce groupe. Il y a un manque flagrant de services en français, même lorsque la loi oblige une action contraire. Nier leur réalité constitue une oppression et un danger constant d'assimilation devant lequel il et elles doivent lutter. Ce manque de services en français, incluant un service en français de piètre qualité, revictimise les femmes d'expression française victimes de violence de toutes sortes puisqu'elles sont laissées à elles-mêmes par les différents systèmes dont elles ont besoin.
- Parfois, un service d'interprétation est utilisé pour communiquer avec la femme d'expression française. Ce service n'est pas toujours de qualité et est peu souvent spécialisé au sujet de la violence faite aux femmes, ce qui peut occasionner des nuances importantes dans la traduction du message. De plus, certains organismes utilisent les services d'interprétation alors que la loi les oblige à offrir un service en français direct et de qualité.
- Il y a un manque criant de services en français.
- Le besoin de sensibilisation et de réseautage revenait comme thème. Être membre d'une minorité signifie un risque plus élevé d'isolement et de ressources limitées. De plus, on ne pense pas toujours au fait que lorsque vous êtes la seule personne d'expression française dans un groupe (ou un organisme) anglophone, il y a plus à faire, car tout repose sur vos épaules. Ce que les autres employé-e-s font à 2 ou à 3, la personne francophone le fait seule, car elle est la seule à parler la langue.

PARTIE 4 : RECOMMANDATIONS

Les participantes et les participants du forum ont fait les RECOMMANDATIONS suivantes :

Au sujet du français et des services :

1. Qu'il y ait une offre automatique et active des services en français pour les francophones et les personnes d'expression française;
2. Que des maisons d'hébergement francophones à London, Windsor et Toronto soient créées;
3. Qu'au moins un poste soit désigné francophone dans les organismes anglophones;
4. Que la définition de francophone soit plus inclusive;
5. Que la population et les ministères soient sensibilisés à l'importance des services en français;
6. Que les jeunes dans le système scolaire connaissent leurs droits et puissent apprendre comment chercher les informations pour obtenir des services en français;
7. Que la préservation des cultures et des langues maternelles soit encouragée;
8. Que les services en français soient répertoriés et inscrits en format électronique et sur papier, et distribués autant dans les organismes francophones que dans les organismes anglophones;
9. Que plus de documentation soit disponible en français;
10. Que le financement et les critères de subvention pour les services en français soient assouplis et moins réglementés;

Au sujet des services d'interprétation :

11. Que le temps d'attente pour un service d'interprétation soit réduit;
12. Que la qualité des services d'interprétation dans les différents domaines soit améliorée : en ce qui a trait à la qualité du français écrit, lu et parlé, ainsi que dans la compétence de l'interprète pour mieux aider les femmes vivant des situations difficiles ou délicates;

Au sujet de la mise sur pied de nouveaux services :

13. Que les personnes réfugiées et les personnes sans statut, ainsi que les personnes venant d'autres provinces, puissent avoir accès à un plus grand nombre de services;
14. Que les personnes immigrantes soient mieux informées aux points d'entrée au pays en recevant une trousse d'accueil où on y retrouve les coordonnées des organismes et des services offerts selon les régions;
15. Que les conditions de libération des agresseurs soient resserrées pour assurer la sécurité des victimes;
16. Qu'il y ait la création de centres de rééducation pour les agresseurs;
17. Que des maisons d'hébergement francophones à London, Windsor et Toronto trouvent pignon sur rue; (Puisqu'elle était très populaire, nous rapportons ici cette recommandation pour l'inclure dans deux catégories différentes.)

Face au besoin de sensibiliser d'éduquer et de former :

18. Que les gouvernements prennent en considération la surcharge de travail vécue par la plupart des travailleurs / travailleuses et des fournisseurs de service causée par le manque de services et notamment le manque de services en français;
19. Que la technologie, notamment la webcam, soit mieux exploitée pour offrir des informations et de la formation;
20. Que la population soit sensibilisée et mieux outillée au niveau des compétences culturelles;
21. Que les fournisseurs de services soient mieux sensibilisés au vécu des femmes et aux obstacles auxquels elles sont confrontées;
22. Que les milieux de travail aient l'obligation d'instaurer une politique contre le harcèlement psychologique, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles;

CONCLUSION

Ce forum régional a été un franc succès. Le nombre de présences était satisfaisant. Les personnes présentes étaient actives et de bonnes discussions ont pu avoir lieu. La série de recommandations permettra de poursuivre le travail amorcé au forum au-delà de celui-ci. À l'annexe 4, vous pourrez constater ce niveau de satisfaction à l'aide de la compilation des évaluations reçues.

Laissons Emilie Crakondji avoir le mot de la fin.

Discours de clôture et remerciements par Emilie Crakondji.

Nous voici à la fin de notre programme.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier de votre participation. Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de nos panelistes : Johanne Ouimette, Suzanne Huot, Dada Gasirabo, Svetlana McDonald, Gisele Varillas et Eugène Tremblay pour leurs brillantes interventions.

Je remercie la Présidente, les membres du personnel ainsi que les bénévoles du CFSOO.

Vous qui êtes venu-e-s d'Ottawa, de Toronto, de Windsor, de Sarnia, de Vankleek Hill, de Chatham, de Hamilton et de London, je vous souhaite un bon retour dans vos foyers respectifs.

Ce forum ne saurait être un succès sans la participation de toutes et de tous.

Merci et bonne fin de journée.

ANNEXES

ANNEXE 1

Quelques images de l'exposition artistique : les peintures, poteries et poèmes sont faits par les femmes francophones de London lors de la journée d'expression organisée par Suzie Doucet Simard du CFSOO; les colliers faits à la main par les femmes francophones de la Place du partage à Windsor.



ANNEXE 2

Signes avertisseurs de violence faite aux femmes

Signes qu'il est peut-être violent :

- Il la rabaisse.
- Il parle tout le temps et domine la conversation.
- Il la surveille tout le temps, même au travail.
- Il essaie de prétendre qu'il est la victime et il agit comme s'il était déprimé.
- Il essaie de l'empêcher de vous voir.
- Il agit comme si elle lui appartenait.
- Il ment pour bien paraître ou exagère ses qualités.
- Il agit comme s'il était supérieur aux autres membres de sa famille et plus important qu'eux.

Signes indiquant qu'elle est peut-être victime de violence :

- Elle s'excuse ou trouve des excuses à son comportement, ou elle devient agressive ou se met en colère.
- Elle semble mal à l'aise de s'exprimer en sa présence.
- Elle semble être malade plus souvent et s'absente du travail.
- Elle essaie de masquer ses blessures.
- Elle trouve des excuses à la dernière minute pour ne pas vous rencontrer ou elle essaie de vous éviter lorsqu'elle vous rencontre dans la rue.
- Elle semble triste, seule, repliée sur elle-même et craintive.
- Elle consomme des drogues ou de l'alcool pour faire face à la situation.

<http://www.voisinsamisetfamilles.on.ca>

ANNEXE 3

Facteurs de risque

En situation de violence faite aux femmes, le danger risque d'être plus grand dans les cas suivants :

- **Il** est en contact avec elle, a le droit de visite ou la garde des enfants.
- **Il** a accès à des armes.
- **Il** a des antécédents de violence envers elle ou envers d'autres personnes.
- **Il** a menacé de la blesser ou de la tuer si elle le quitte. Par exemple « Si tu n'es pas à moi, tu ne seras à personne ».
- **Il** menace de faire du mal à ses enfants ou ses animaux domestiques, ou de détruire ses biens.
- **Il** a menacé de se suicider.
- **Il** l'a frappée ou a essayé de l'étrangler.
- **Il** passe par une phase très difficile (p.ex., emploi, séparation, dépression).
- **Il** est convaincu qu'elle fréquente quelqu'un d'autre.
- **Elle** vient juste de se séparer ou elle a l'intention de le quitter.
- **Elle** craint pour sa vie et pour la sécurité de ses enfants **ou** elle est incapable de voir les risques.
- **Elle** lutte pour la garde des enfants ou elle a des enfants d'une relation précédente.
- **Elle** fréquente quelqu'un d'autre.
- **Il** l'accuse d'avoir gâché sa vie.
- **Il** ne cherche pas à obtenir de soutien.
- **Il** surveille ses moindres gestes, écoute ses conversations téléphoniques, lit ses courriels et la suit.
- **Il** a du mal à garder un emploi.
- **Il** consomme de la drogue ou boit tous les jours.
- **Il** ne respecte pas la loi.
- **Elle** a des blessures non expliquées.
- **Elle** n'a pas accès à un téléphone.
- **Elle** est confrontée à d'autres obstacles (p.ex., elle ne parle ni le français ni l'anglais, elle n'est pas encore résidente du Canada, elle vit dans une région isolée).
- **Elle** n'a ni ami-es ni famille.

<http://www.voisinsamisetfamilles.on.ca>

ANNEXE 4

Résultats des évaluations

QUESTIONS	Très d'accord	D'accord	Moins d'accord	Pas d'accord	S/O	Pas de réponse
<i>En général, les contenus des présentations ont été pertinents et utiles</i>						
1) La notion de revictimisation des femmes dans leurs démarches pour obtenir des services.	70,3%	27%			2,7%	
2) Les impacts du parcours migratoire de la violence sur l'intégration des femmes francophones en contexte minoritaire.	70,3%	27%	2,7%			
3) L'intervention auprès des familles dont les enfants ont été témoins de violence ou d'actes criminels et son impact sur les femmes.	73%	18,9%	5,4%		2,7%	
4) Les procédures judiciaires en matière de droit de la famille.	56,8%	35,1%	5,4%			2,7%
5) Le rôle de l'entourage dans la prévention de la violence et d'actes criminels.	70,3%	16,2%	5,4%		2,7%	5,4%
6) L'influence du contexte socioculturel et socioéconomique sur l'offre des services et le soutien apporté aux femmes victimes d'actes criminels.	70,3%	18,9%	8,1%			2,7%
<i>Les ateliers et les séances plénières ont été pertinents et utiles</i>						
7) Les études de cas	62,2%	35,1%				2,7%
8) La période de discussion et d'échanges	56,8%	35,1%				8,1%
9) Les recommandations	59,5%	27%				13,5%
<i>Le forum en général</i>						
11) Le Forum a été bien organisé (inscription, déroulement de la journée, jour, heure et durée, etc.)	81,1%	18,9%				
12) L'animation et la coordination ont été adéquates.	75,7%	24,3%				
13) L'emplacement du Forum et la salle de rencontre sont adéquats.	75,7%	18,9%	2,7%			2,7%
14) Les aliments et breuvages servis durant le Forum sont acceptables.	64,9%	21,6%	8,1%			5,4%
15) Le Forum a répondu à mes attentes.	67,6%	29,7%			2,7%	

Qu'est-ce vous avez aimé le plus au sujet du Forum?

- La présentation de Dada Gasirabo (Voisin-es, ami-es et familles)
- Le débat, les recommandations et la participation
- C'est difficile à dire ce que j'ai le plus aimé, car tout était très à propos et professionnel.
- J'ai aimé la période de la conférence, la période des recommandations.
- La diversité tellement riche et complète
- La présentation de Gisele Varillas
- Le panel était très bien formé et tous les panelistes étaient bien dans leur expertise.
- Les discussions et l'échange
- Présentations/Questions et réponses du panel d'experts
- Les échanges dans les groupes
- J'ai beaucoup appris à ce sujet, très informatif.
- J'ai beaucoup appris à ce sujet, très informatif. Bien organisé et déroulé.
- Les panelistes d'expérience variée
- Les études de cas
- J'ai tout aimé.
- La façon dont les membres sont intervenus au sujet de la femme francophone – ou conférencier
- Responsabilités familiales et violence
- Tous les thèmes sont très intéressants et utiles pour mon intervention de tous les jours
- En général, tout était bon, surtout « Le rôle de l'entourage » présenté par Dada.
- Toutes les contributions
- J'aime le thème choisi et le mode d'organisation
- L'intégration de la femme francophone
- Presque tout
- Intervention des panelistes
- J'ai aimé toutes les ressources en Français et les présentations de M. Tremblay et Mme Ouimette.
- L'étude de cas, les discours
- Les interventions, le réseautage
- Très bien réussi

Quelles améliorations pouvons-nous apporter au prochain Forum?

- Au prochain forum, c'est de continuer à parler de la violence domestique pour les victimes.
- Élargir la réflexion à la violence en général (hommes et femmes)
- Plus de présentations sur la revictimisation ou moins de conférenciers/ères et plus de temps/contenus
- Donner plus de temps aux présentations et discussions
- Réduire le temps de présentation des panelistes
- Plus de temps et plus de participants des autres régions du Sud-Ouest

- Du café le matin et salle plus chaude
- Un peu de fruits demandés pendant le déjeuner/dîner
- Un petit déjeuner
- La foule, la réalisation tout était bien sauf qu'il n'y avait pas de petit déjeuner
- Liste des participants
- Peut-être en fin de semaine pour que ceux qui travaillent du lundi au vendredi puissent venir.
- Impliquer des gens qui ne sont pas déjà « convertis » - par ex. des agents d'Ontario au Travail, etc. (Ce n'est peut-être pas réaliste, mais je trouve que trop souvent, les gens qui assistent à ce genre de forum sont déjà au courant des enjeux.)
- Élargissement du Forum à plus de personnes possibles.
- Plus de sensibilisation du côté des autres organismes francophones
- Faire le suivi de ces recommandations
- Les conférencières sur l'immigration n'ont pas adressé les enjeux des femmes immigrantes dans l'expérience personnelle et dans le système.
- Limiter les réponses des conférenciers aux questions qui causent des débats et qui n'ont pas un impact positif sur le message de l'organisme/conférence (ex : commentaires contre le féminisme).
- Une animation (danse, musique...). Faire plus de publicité à la radio ou autres.
- Inviter des agents d'immigration, des professionnels à but lucratif, des agents de placement, des conseils scolaires, des agents de la ville.

Commentaires :

- Je suis très content aujourd'hui de m'exprimer au sujet de la violence domestique. Je suis une victime. Je vous remercie de m'aider à pousser ce cri qui m'a permis de me débarrasser de ce problème.
- Que ces recommandations fassent effet dans la communauté par les ateliers
- Merci au Carrefour de réaliser un forum si intéressant.
- Merci, c'était très bien. Bravo et à la prochaine fois.
- J'aimerais que des Forums de ce genre se multiplient pour que nous obtenions les services en français.
- Espérons que la lutte pour les droits de la femme se couronnera par le raffermissement du tissu familial.
- Continuez à organiser des forums, surtout avec les représentants du gouvernement pour qu'ils soient informés de notre situation.
- Merci beaucoup – c'était très bien organisé, les panelistes étaient excellents, les sujets très intéressants et importants. Bravo!
- Je suis ravie de l'initiative, continuez dans cette lancée. C'était super.
- C'était un bon forum et j'espère que dans le futur, plus de gens seront présents.
- Je suis vraiment satisfait de cette conférence. J'attends très bientôt un autre. Merci.

ANNEXE 5

Coordonnées des conférencier/conférencières

NOMS	PRÉSENTATIONS	COURRIELS	COORDONNÉES
Johanne Ouimette	La notion de revictimisation des femmes dans leurs démarches pour obtenir des services et des exemples de pratiques qui s’y rattachent : cas des femmes francophones en situation minoritaire.	ouimjo@xplomet.com	Tél: (613)678-5476 Cell: (613)678-8766
Suzanne Huot	Les impacts du parcours migratoire de la violence sur l’intégration des femmes francophones en contexte minoritaire.	shuot@uwo.ca	Tél: (519)661-2111 poste 81177
Eugène Tremblay	L’intervention auprès des familles dont les enfants ont été témoins de violence ou d’actes criminels et son impact sur les femmes : les facteurs à prendre en considération.	etremblay@caslondon.on.ca	Tél : (519)455-9000
Svetlana MacDonald	Les procédures judiciaires en matière de droit de la famille. Aperçu de la réalité des femmes francophones du Sud-Ouest à travers le système légal.	svetlana@bellnet.ca	Tél : (519)451-2489
Dada Gasirabo	Le rôle de l’entourage (familles, collaborateurs, ami-e-s, communauté) dans la prévention de la violence et d’actes criminels.	coordoprov_vaf@rogers.com	Tél: (416)849-1813
Gisele Varillas	L’influence du contexte socioculturel et socioéconomique sur l’offre des services et le soutien apportés aux femmes victimes de violence et/ou d’actes criminels.	gvarillas@lcclc.org	Tél : (519)432-1133